



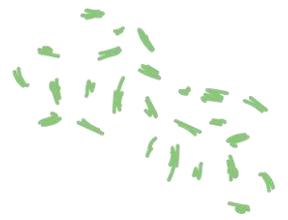
PLUi-HM

Caen la mer

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal
Habitat et Mobilités



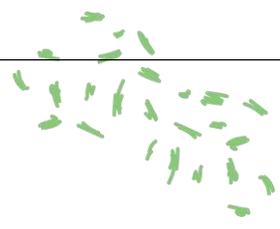
Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



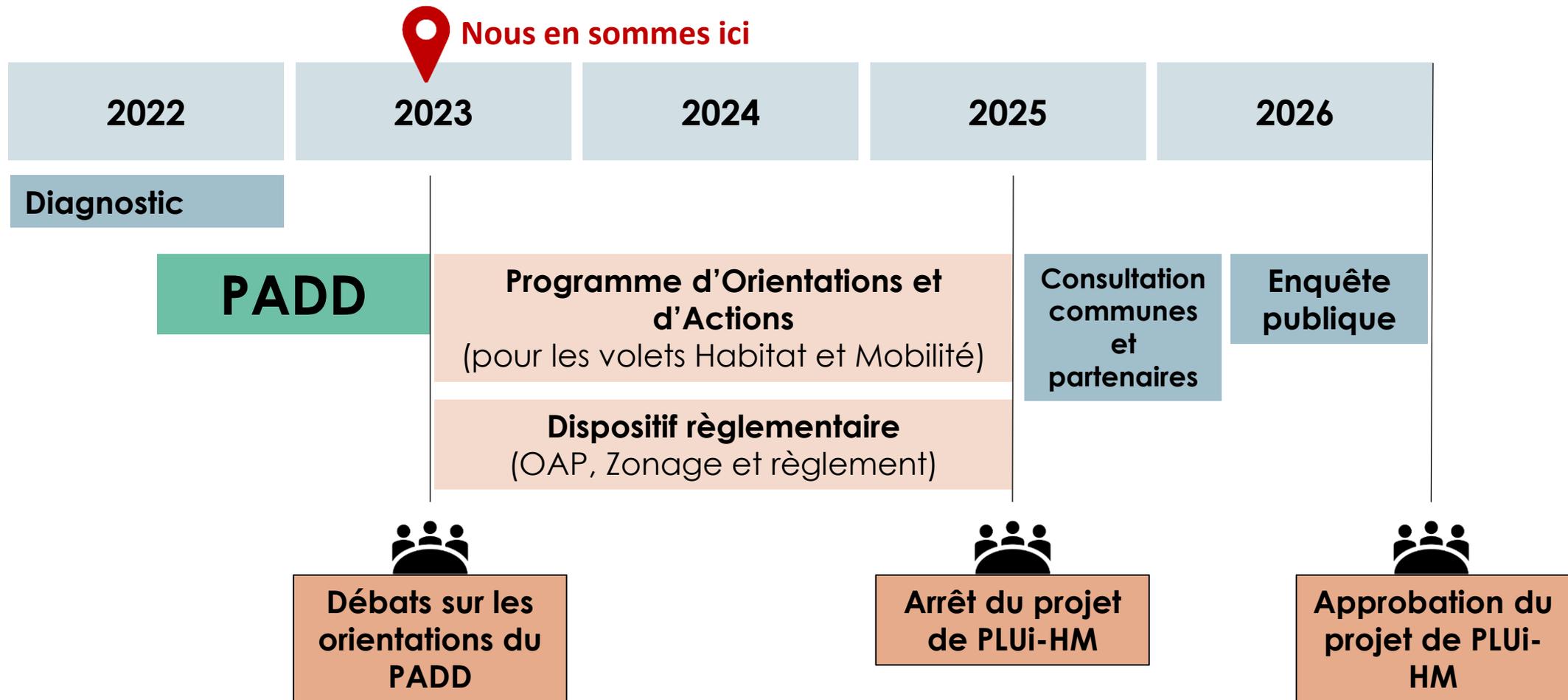
1. Rappel de la démarche

- Calendrier
- Co-construction du PADD

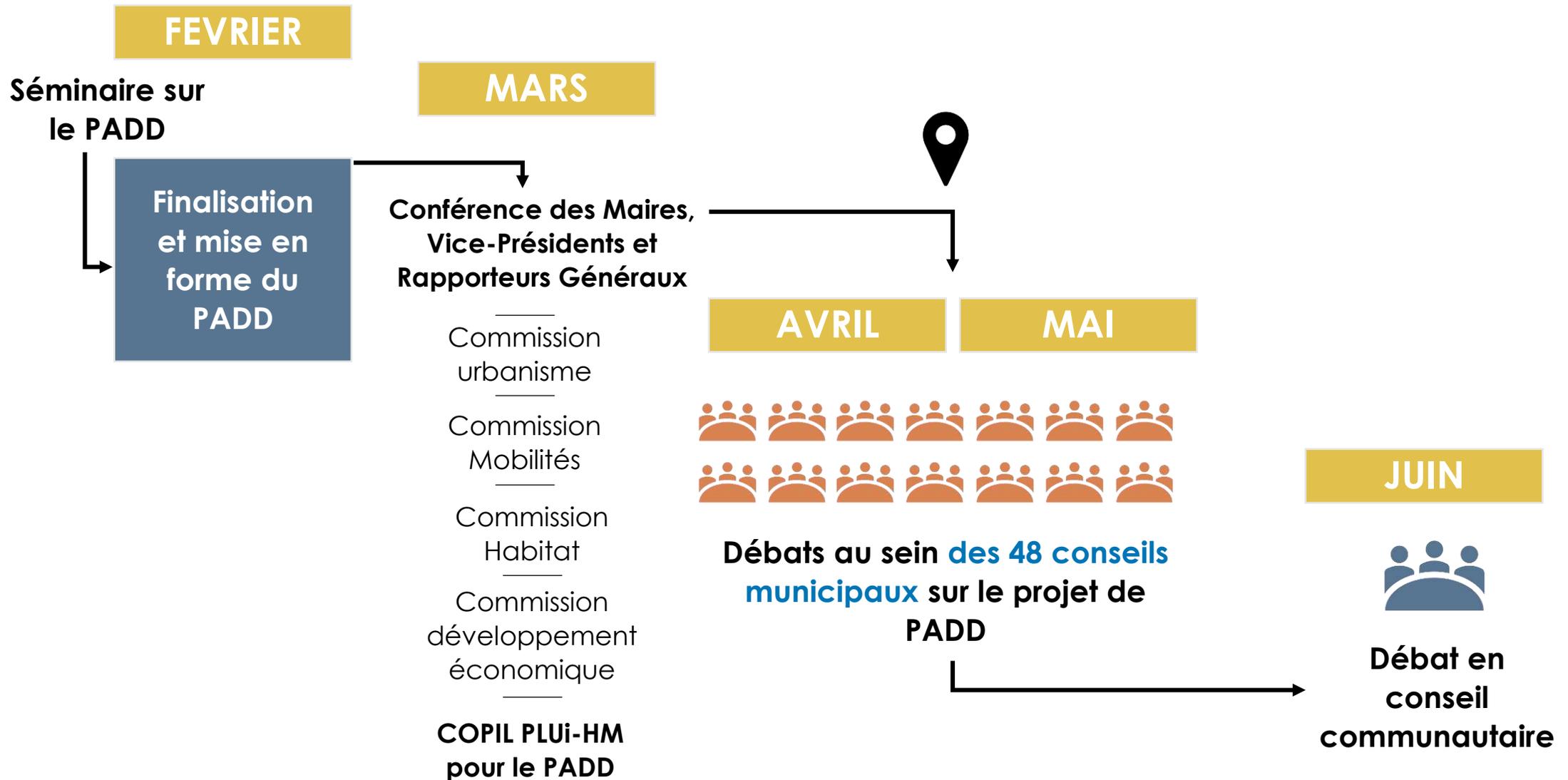
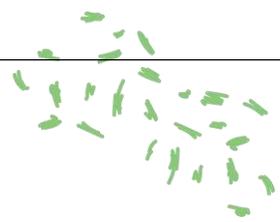
1. Rappel de la démarche

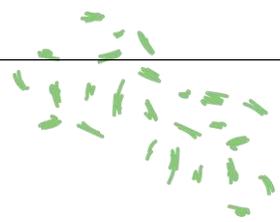


Calendrier général



1. Rappel de la démarche





Co-construction du PADD

Les enjeux issus du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement



Le Projet de territoire 2021-2030



Le PADD



Le travail des élus dans le cadre du PLUi-HM



- Entretiens avec les maires
- Ateliers sectoriels

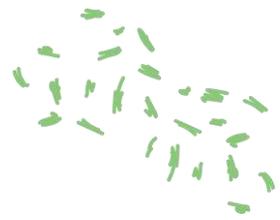
Les apports de la concertation



- Concertation bus
- Ateliers concertation

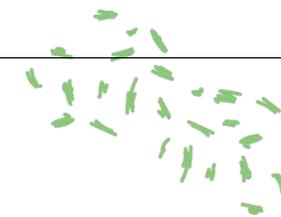


Par ailleurs, le PADD devra être compatible avec les documents supra-communaux

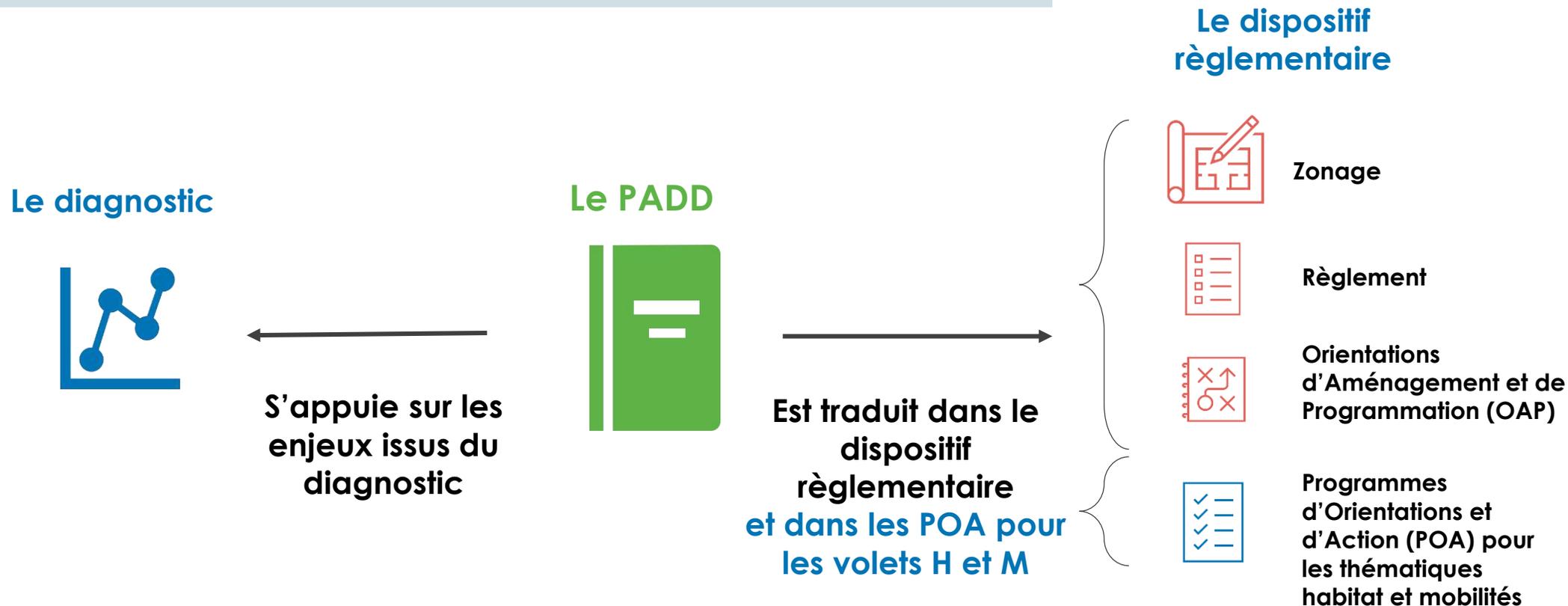


2. Présentation du document support au débat

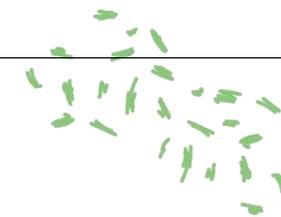
- **Portée et structure du PADD**
- **Présentation des lignes de force du projet**



La place centrale du PADD au sein du PLUi-HM :

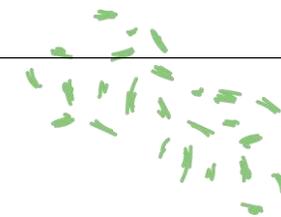


➡ Les dispositions réglementaires ne peuvent traduire que les orientations du PADD.



Ce qu'il faut retenir :

- ➔ Le PADD exprime des **objectifs généraux**.
- ➔ Le PADD **ne s'applique pas en tant que tel**. Il n'a pas de portée réglementaire mais est **le socle pour toutes les autres pièces du PLU**.
- ➔ Le PADD **ne peut pas être modifié par une procédure de modification** : il est nécessaire de rester attentif à son degré de précision (notamment des cartographies).
- ➔ Il est débattu **au sein du conseil municipal de chaque commune, puis en conseil communautaire, sans vote**.
- ➔ Le débat PADD ouvre le droit au **sursis à statuer** sur les autorisations d'urbanisme.



Un document organisé en 2 parties :

Partie 1 :

Les lignes de force du projet

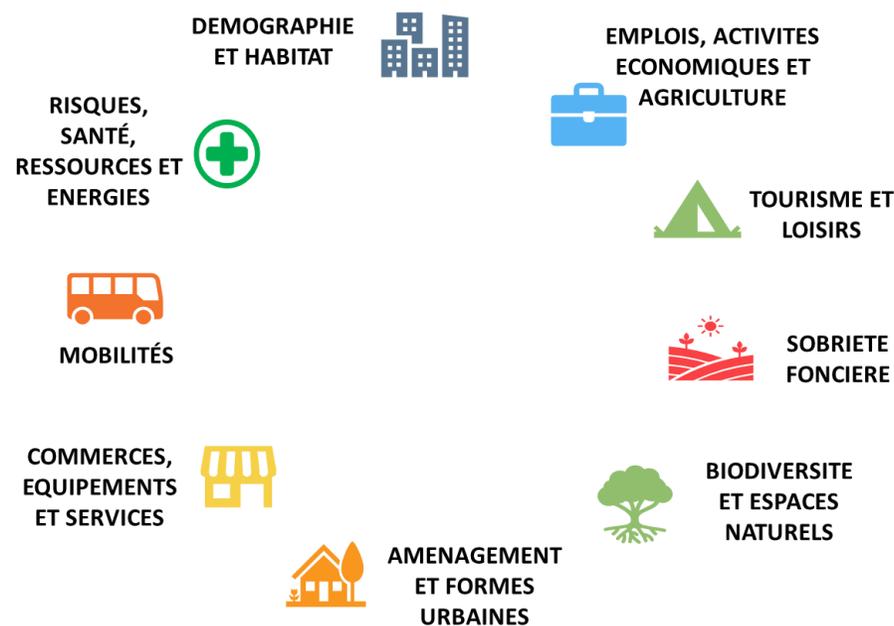
Partie la plus politique du PADD, elle permet de mettre en avant les spécificités du projet de territoire de Caen la mer et les **ambitions prioritaires autour de 5 lignes de forces.**

Les lignes de force ne traitent pas l'ensemble des sujets du PLUi-HM, elles mettent l'accent sur les orientations structurantes et transversales

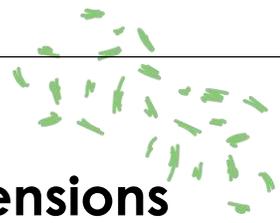
Partie 2 :

Les orientations par thématique

Ces **lignes de force sont déclinées** dans la seconde partie du document au sein de **9 thématiques** qui reprennent le contenu du PADD fixé par le Code de l'urbanisme :



(se référer au document support au débat transmis)



Lignes de forces « générales » :

Renforcer l'armature territoriale dans une logique de proximité et une perspective de sobriété foncière

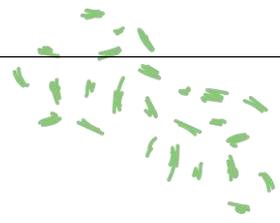
Affirmer la place de Caen la mer, comme une métropole à taille humaine ouverte sur le monde

Accélérer la transition environnementale solidaire du territoire

Lignes de forces liées aux dimensions Habitat et Mobilités du PLUi-HM :

Organiser une réponse qualitative et territorialisée aux besoins en logements pour tous

Faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire



Renforcer l'armature territoriale dans une logique de proximité et une perspective de sobriété foncière

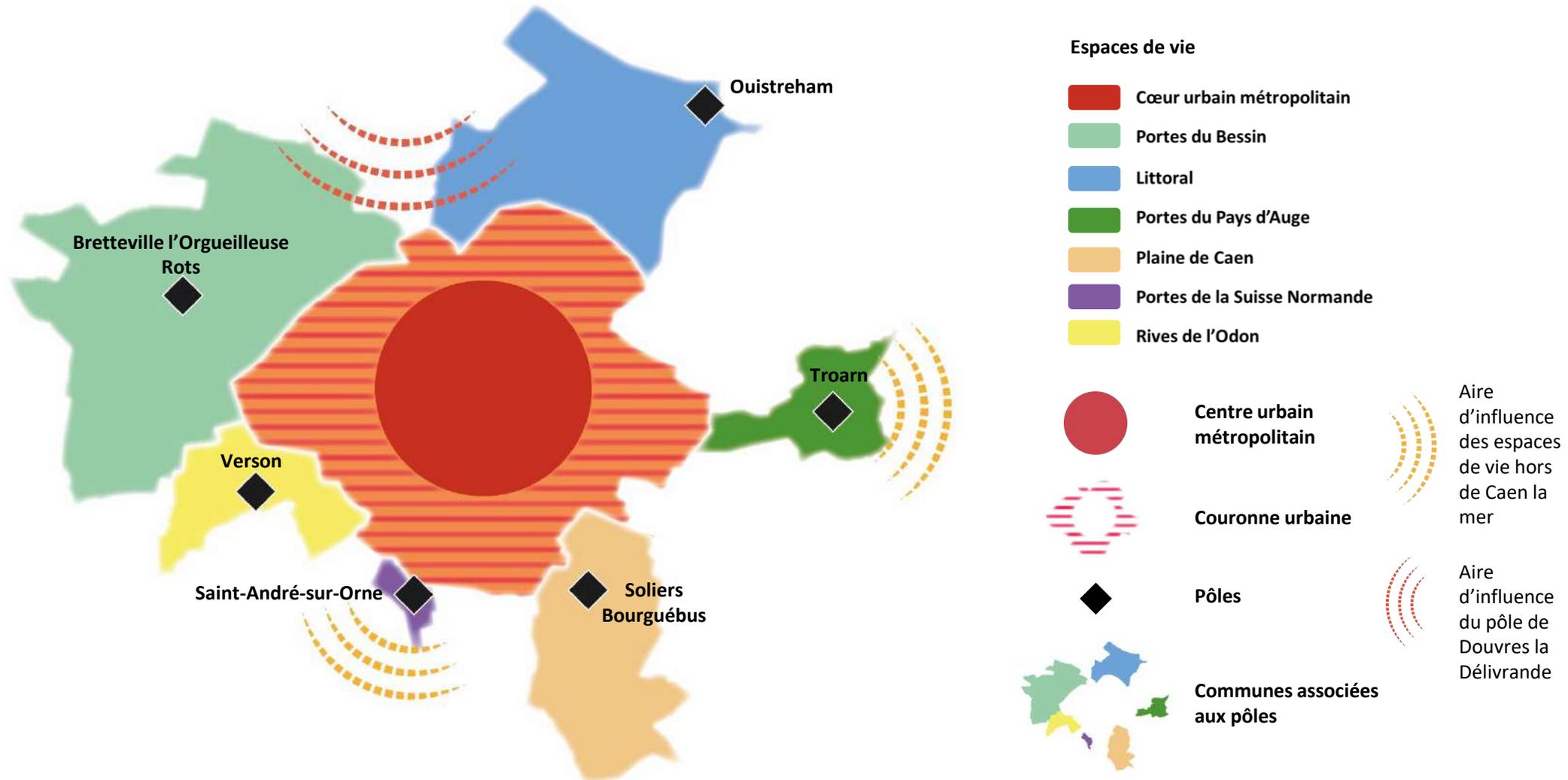


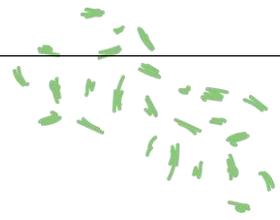
©Agence d'Urbanisme Caen Normandie Métropole

- **Renforcer les différentes centralités et les liens entre pôles, en s'appuyant sur les espaces de vie**
- **Favoriser une organisation urbaine visant à mettre en avant les logiques de proximité et de mixité fonctionnelle**
- **Poursuivre et intensifier un développement basé sur le principe de la sobriété foncière et l'optimisation de l'espace**
- **Valoriser les identités communales**

2. Présentation du PADD Présentation des lignes de forces

Renforcer l'armature territoriale dans une logique de proximité et une perspective de sobriété foncière





La structure du territoire portée par le PADD :



Centre urbain métropolitain

Lieu privilégié du développement urbain, il porte des objectifs ambitieux en matière de mixité urbaine et de densité, notamment par une politique volontariste de requalification urbaine.



Couronne urbaine

Elle a vocation à se renforcer en termes d'habitat, d'emplois, de commerces et d'équipements structurants, notamment en renouvellement urbain et en lien avec le centre de l'agglomération.



Pôles

Ils accueillent des fonctions de centralité à l'échelle des différents « espaces de vie », ils offrent tous les services du quotidien.

Il convient de s'appuyer en priorité sur ces polarités pour le développement économique et résidentiel.



Communes associées aux pôles

Elles jouent avant tout un rôle pour les habitants à une échelle de proximité.

La préservation des qualités agricoles, paysagères et environnementales de ces espaces est central.

Il s'agit en priorité de pérenniser et renforcer les commerces, équipements et services dans le tissu urbain existant.

2. Présentation du PADD

Présentation des lignes de forces

Renforcer l'armature territoriale dans une logique de proximité et une perspective de sobriété foncière



Espaces de vie



Principaux axes routiers



Aéroport de Caen-Carpiquet



Gares



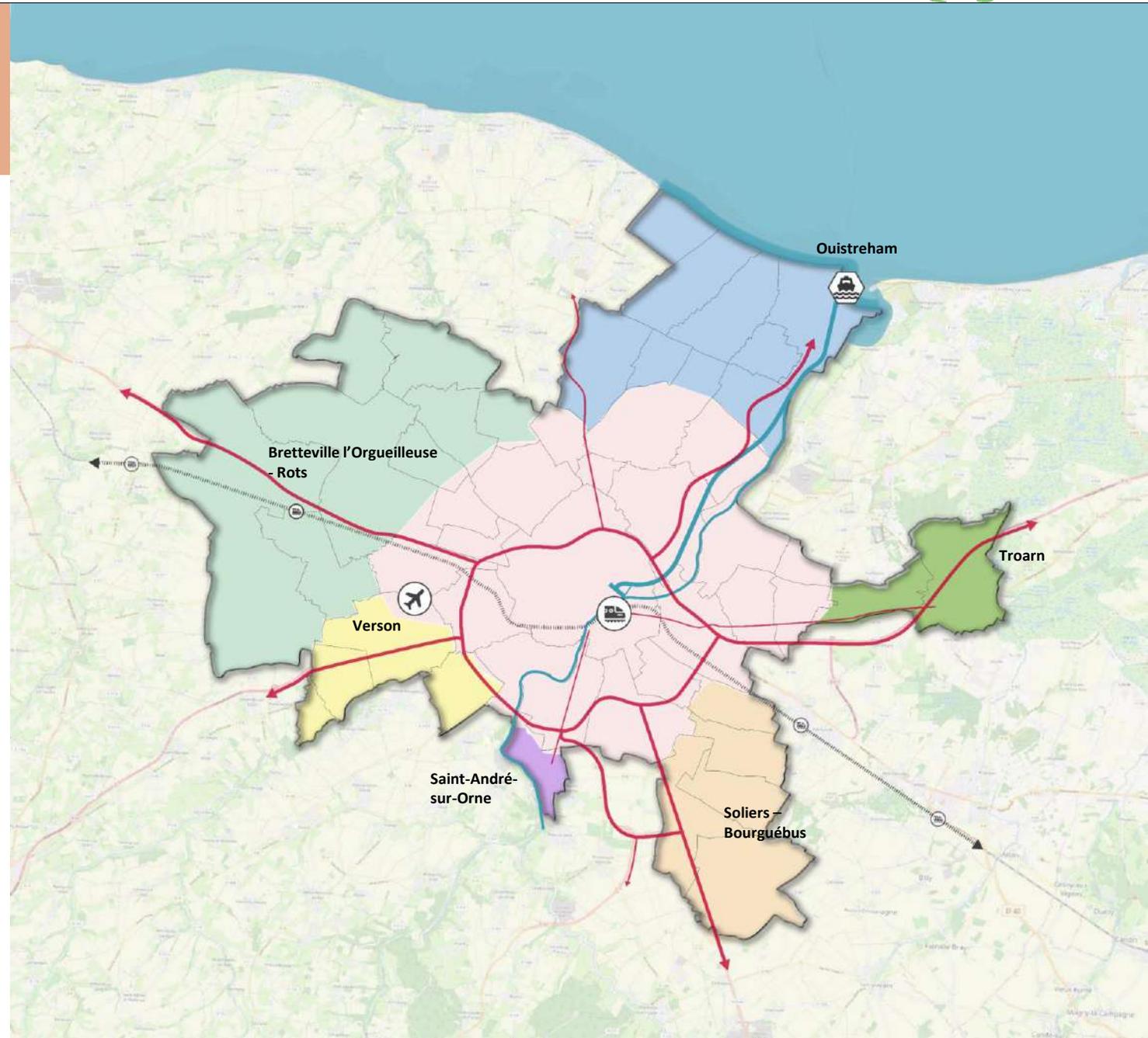
Port de Caen-Ouistreham



Orne et canal



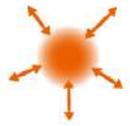
Littoral



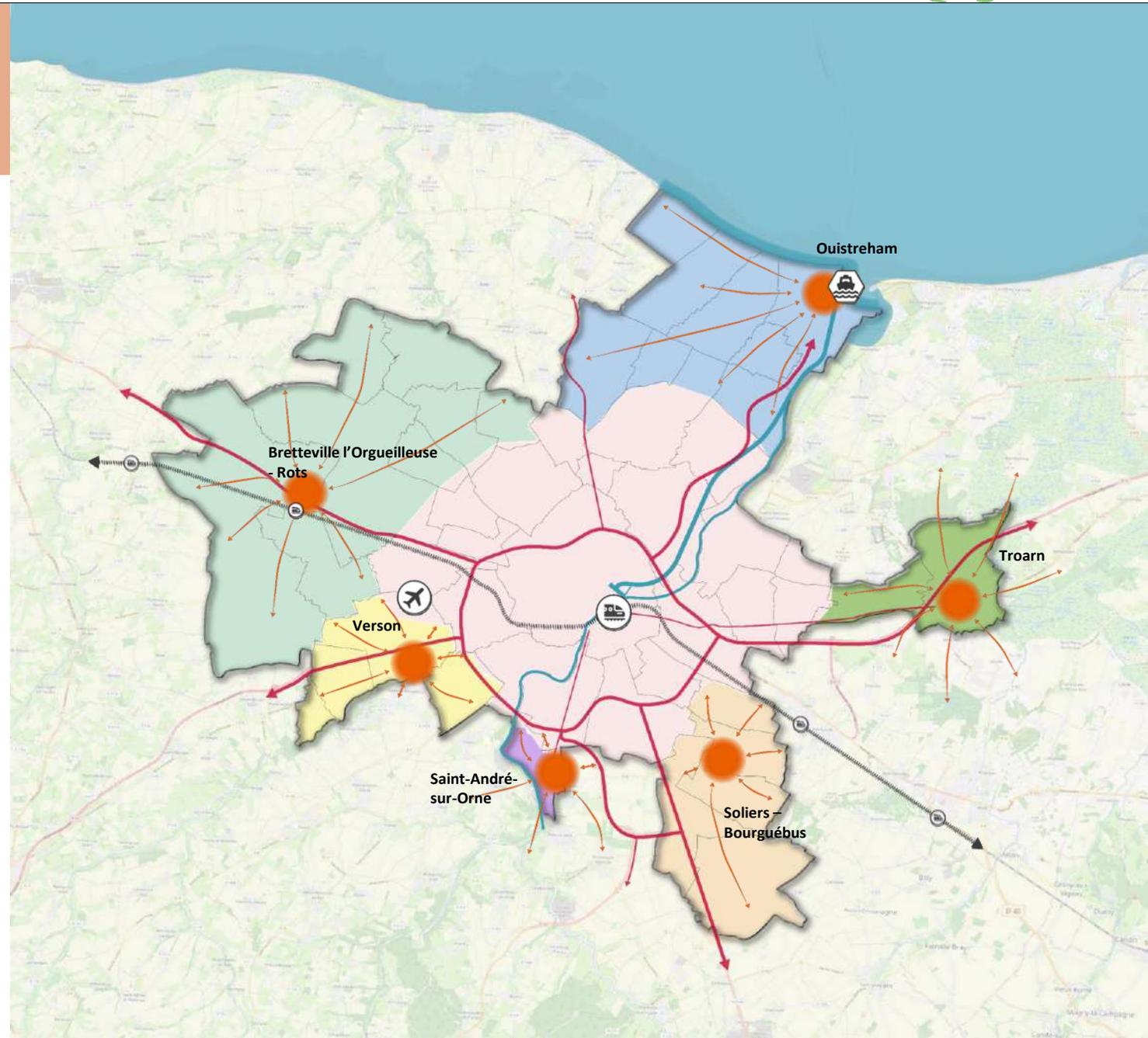
2. Présentation du PADD

Présentation des lignes de forces

Renforcer l'armature territoriale dans une logique de proximité et une perspective de sobriété foncière



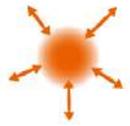
Pôles structurant les espaces de vie : s'appuyer en priorité sur ces polarités pour le développement économique et résidentiel, de manière à proposer une organisation plus décentralisée



2. Présentation du PADD

Présentation des lignes de forces

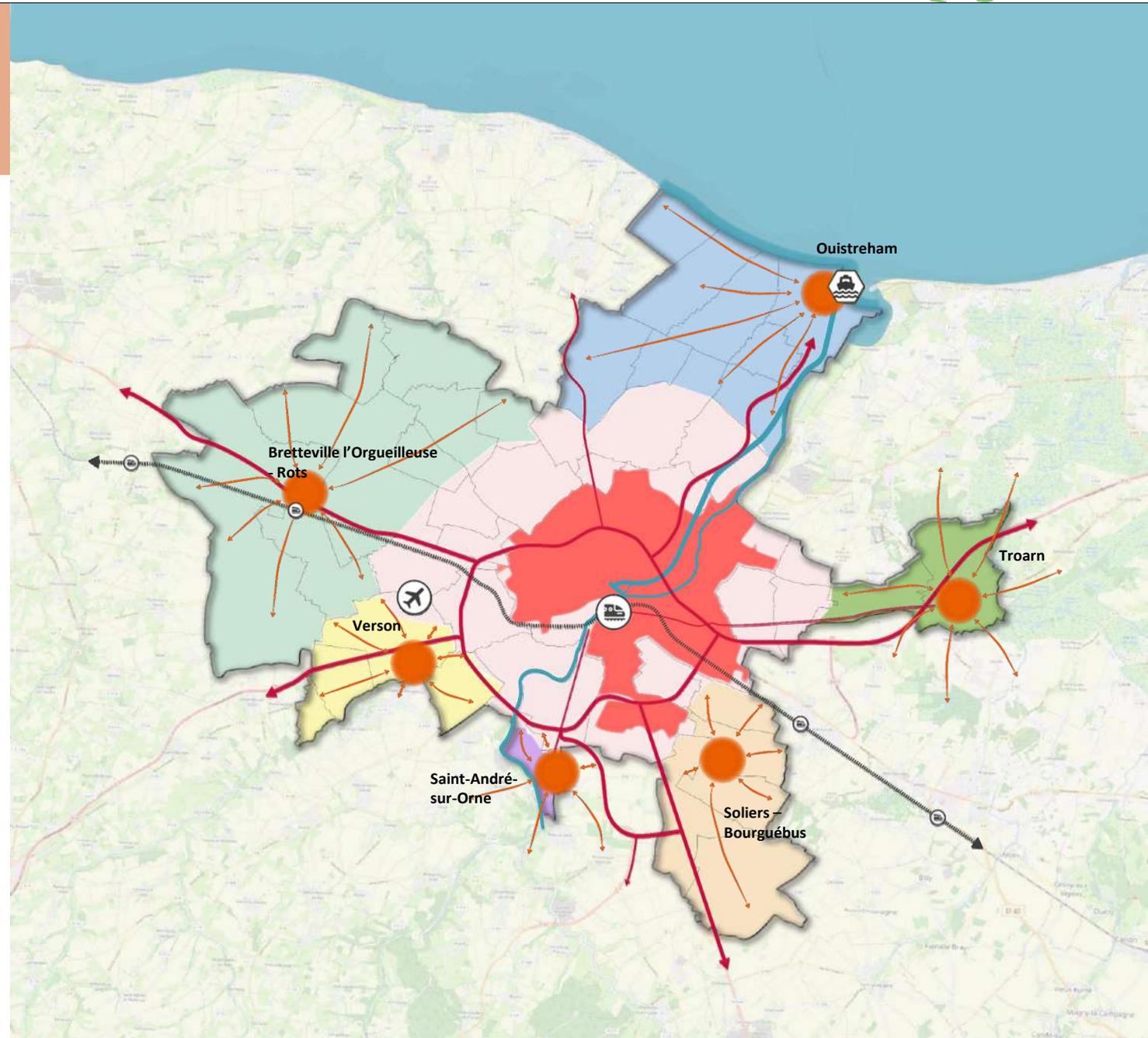
Renforcer l'armature territoriale dans une logique de proximité et une perspective de sobriété foncière



Pôles structurant les espaces de vie : s'appuyer en priorité sur ces polarités pour le développement économique et résidentiel, de manière à proposer une organisation plus décentralisée



Centre métropolitain : accueillir les fonctions métropolitaines, maîtriser l'intensification et développer la mixité urbaine



2. Présentation du PADD Présentation des lignes de forces

Renforcer l'armature territoriale dans une logique de proximité et une perspective de sobriété foncière



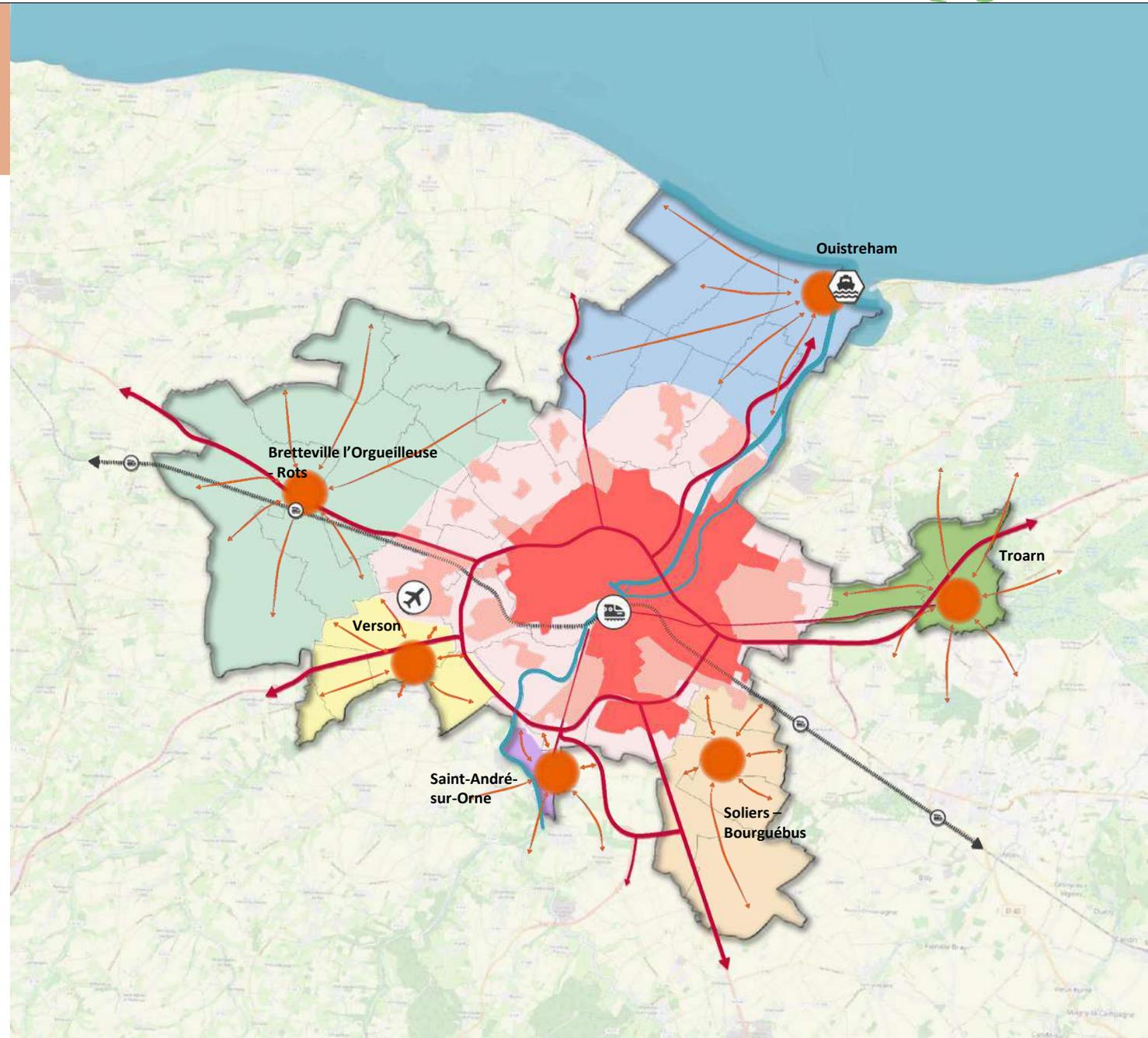
Pôles structurant les espaces de vie : s'appuyer en priorité sur ces polarités pour le développement économique et résidentiel, de manière à proposer une organisation plus décentralisée



Centre métropolitain : accueillir les fonctions métropolitaines, maîtriser l'intensification et développer la mixité urbaine



Couronne urbaine : renforcer ses fonctions structurantes en lien avec le centre urbain métropolitain



2. Présentation du PADD

Présentation des lignes de forces

Renforcer l'armature territoriale dans une logique de proximité et une perspective de sobriété foncière



Pôles structurant les espaces de vie : s'appuyer en priorité sur ces polarités pour le développement économique et résidentiel, de manière à proposer une organisation plus décentralisée



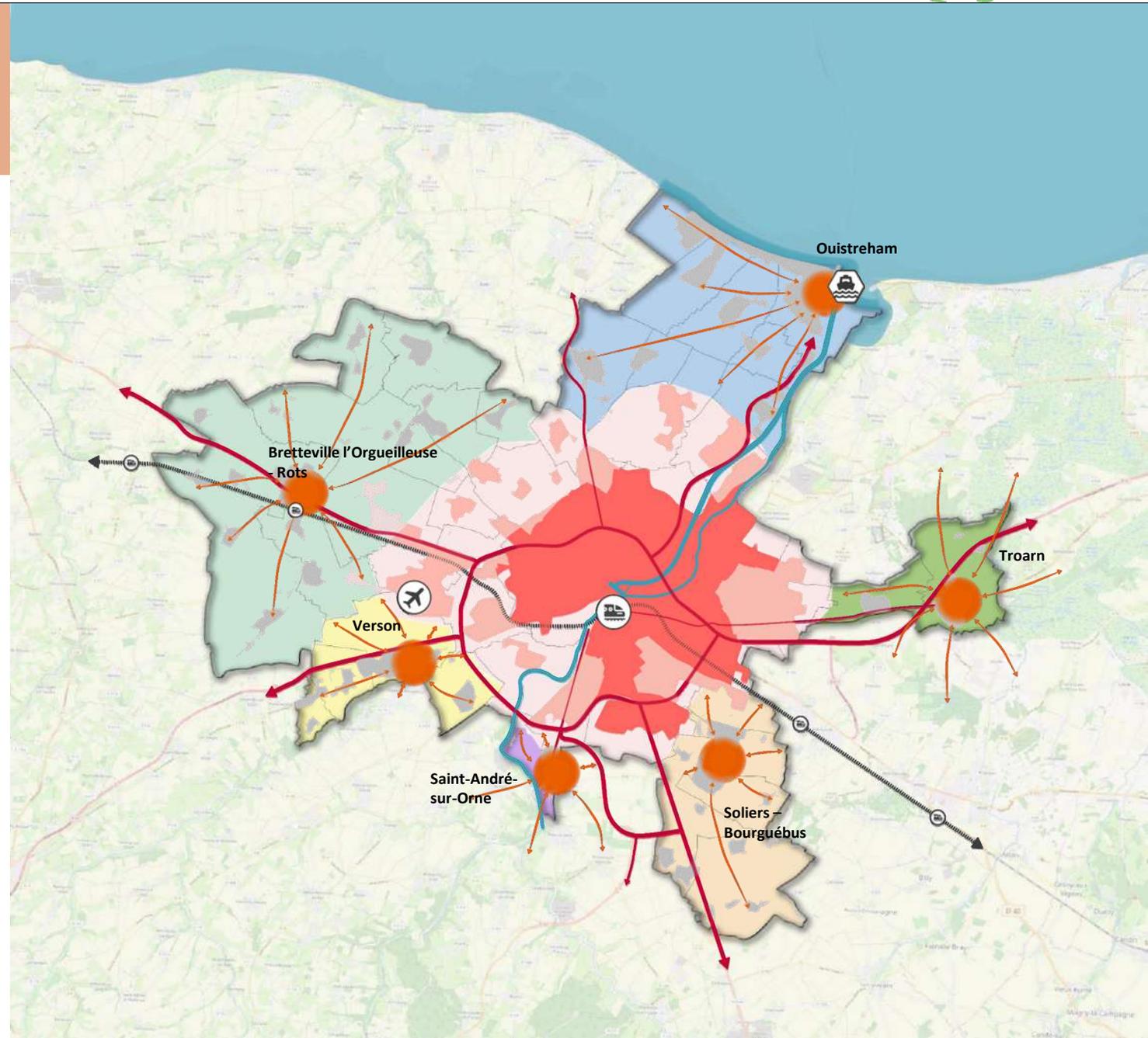
Centre métropolitain : accueillir les fonctions métropolitaines, maîtriser l'intensification et développer la mixité urbaine



Couronne urbaine : renforcer ses fonctions structurantes en lien avec le centre urbain métropolitain



Communes associées aux pôles : préserver leurs qualités agricoles, paysagères et environnementales, modérer leur développement en extension et renforcer les commerces, équipements et services dans le tissu urbain existant



2. Présentation du PADD

Présentation des lignes de forces

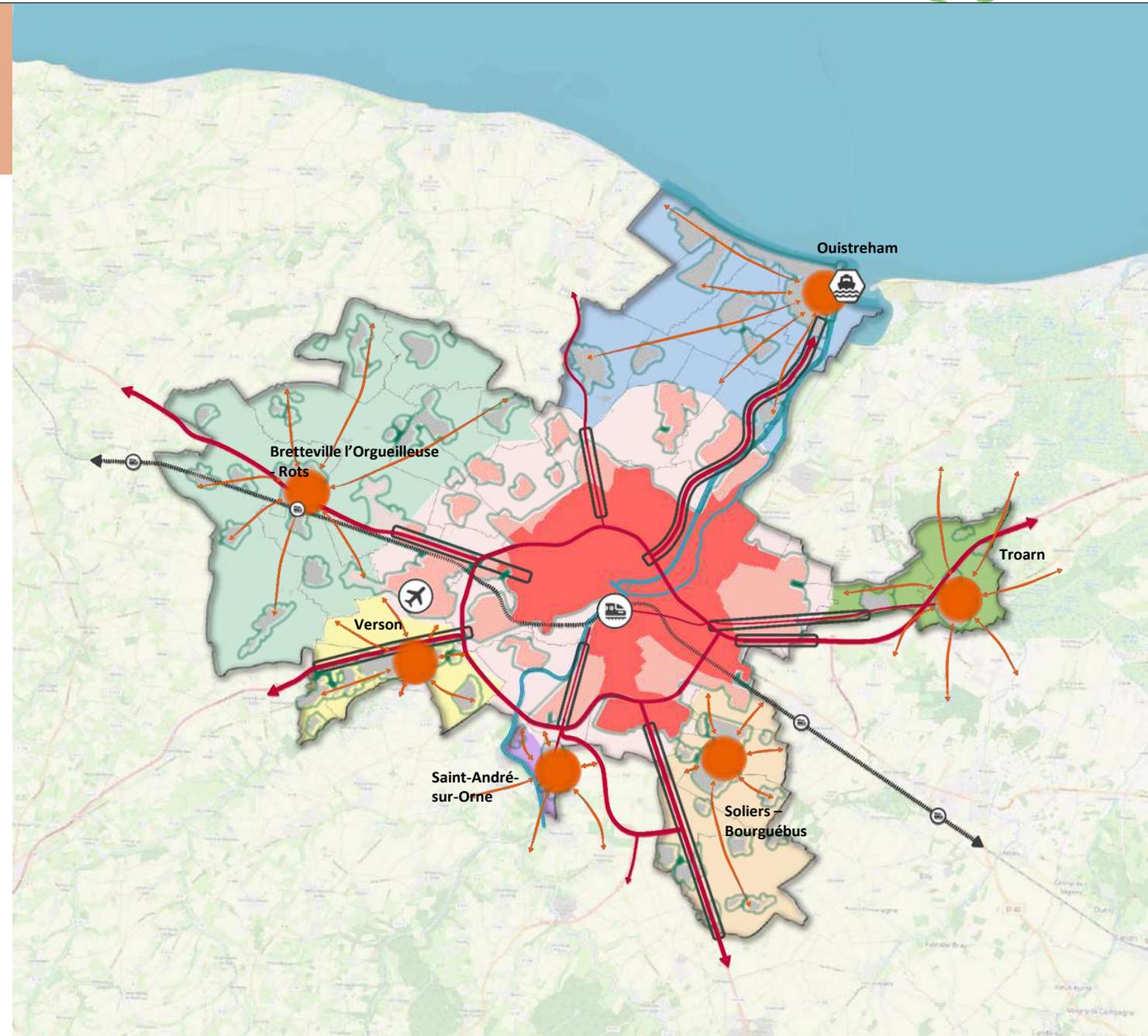
Renforcer l'armature territoriale dans une logique de proximité et une perspective de sobriété foncière



Préserver ou aménager des lisières d'urbanisation qui pourront remplir plusieurs fonctions

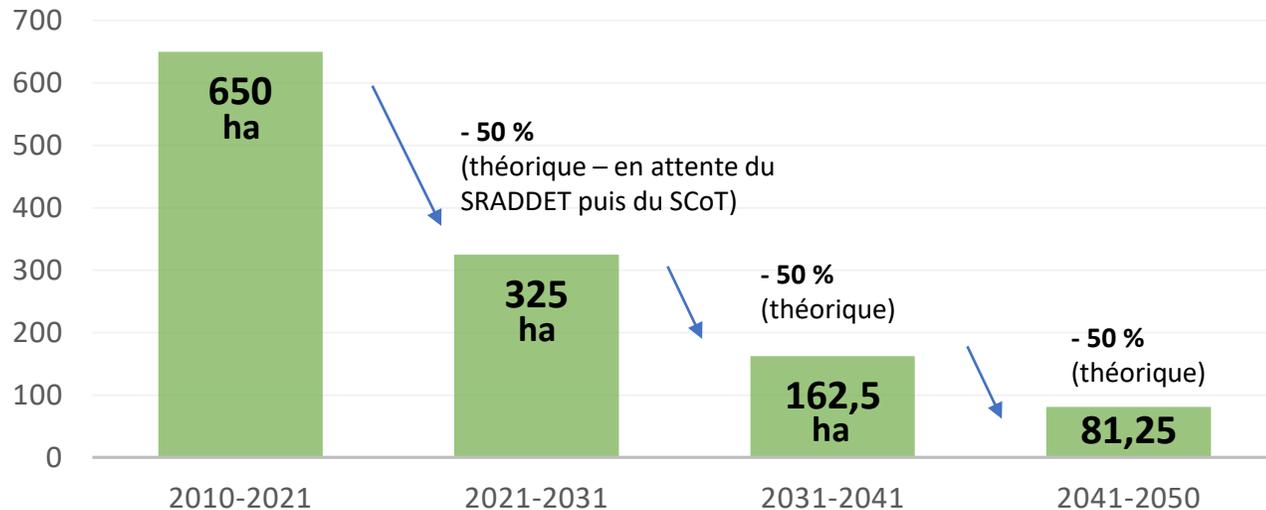


Améliorer le traitement des entrées de ville et des portes d'entrées de la communauté urbaine



Renforcer l'armature territoriale dans une logique de proximité et une perspective de sobriété foncière

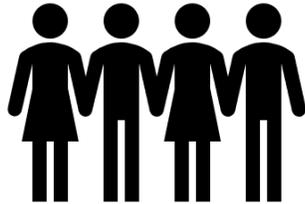
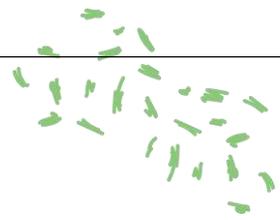
2021-2031 / 2031-2040 : objectif division par deux de la consommation d'espace par rapport à la décennie précédente



source : Pôle métropolitain Caen Métropole – Support au débat PADD Avril 2023

La loi Climat & résilience (2021) prévoit deux périodes avec des modalités de calculs différentes :

- **2021-2031** : il s'agit de diviser par deux la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles ou Forestiers (ENAF), donc l'extension urbaine ;
- **2031-2050** : il s'agit d'atteindre le « zéro artificialisation nette » selon une trajectoire définie dans le SRADDET pour chacune des deux décennies suivantes.



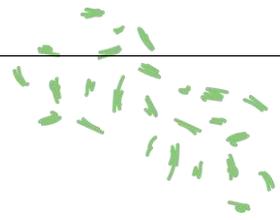
Objectif d'environ :

290 000 habitants
à l'horizon 2040

Soit une augmentation de **18 000 habitants** par rapport à 2020



900 emplois créés
par an (création nette)



Affirmer la place de Caen la mer, comme une métropole à taille humaine ouverte sur le monde



- **Asseoir la position de la métropole comme locomotive économique**
- **Conforter l'attractivité du territoire en valorisant ses identités et son cadre de vie**
- **Affirmer le rayonnement touristique en s'appuyant sur la culture, l'histoire, le littoral et les campagnes**

Source - photo.caenlamer-tourisme.fr

2. Présentation du PADD

Présentation des lignes de forces

Affirmer la place de Caen la mer,
comme une métropole à taille humaine
ouverte sur le monde

Agriculture



Grandes cultures



Espaces de pâtures, maraichage et de bocage

Infrastructures de transport



Réseau ferroviaire



Aéroport de Caen-Carpiquet



Axes routiers majeurs



Autres axes d'importance métropolitaine

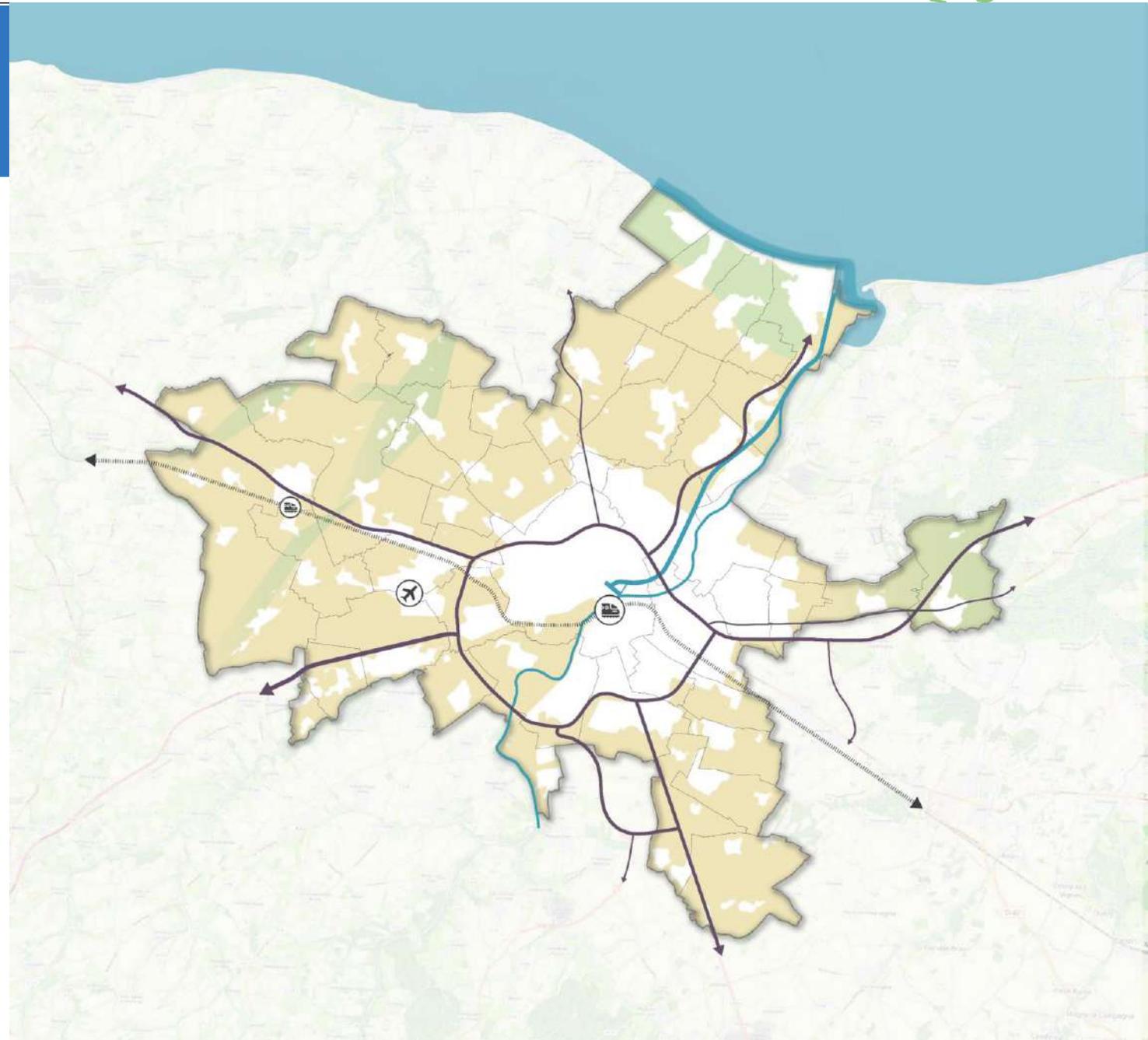
Ressources en eau



Littoral



L'Orne et son canal



2. Présentation du PADD Présentation des lignes de forces

Affirmer la place de Caen la mer, comme une métropole à taille humaine ouverte sur le monde

Développer la métropole



Accueillir les fonctions métropolitaines



Conforter les polarités du territoire dans leur rôle d'accueil d'emplois, d'équipements de commerces et services



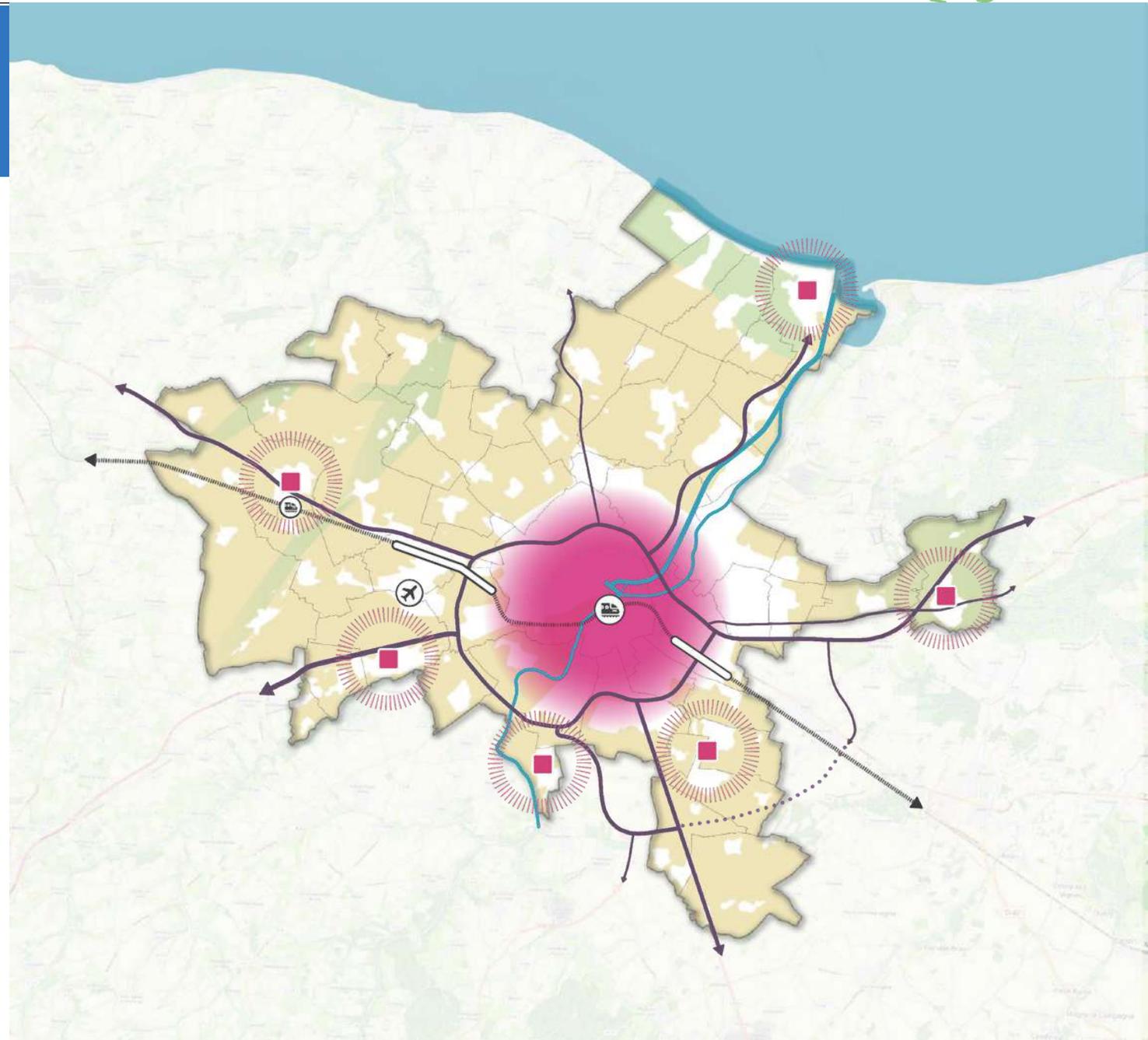
Soutenir la mise en œuvre de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN)



Zones d'implantation préférentielle pour une halte ferroviaire



Projet de grand contournement sud



2. Présentation du PADD

Présentation des lignes de forces

Affirmer la place de Caen la mer, comme une métropole à taille humaine ouverte sur le monde

Soutenir l'activité économique



Valoriser l'activité commerciale du centre-ville de Caen et son accessibilité



Limitier le développement de zones commerciales et favoriser leur renouvellement

Conforter les activités économiques stratégiques, notamment le long des axes structurants de communication

Optimiser l'usage des grandes zones d'activités économiques notamment en favoriser une écologie industrielle et territoriale

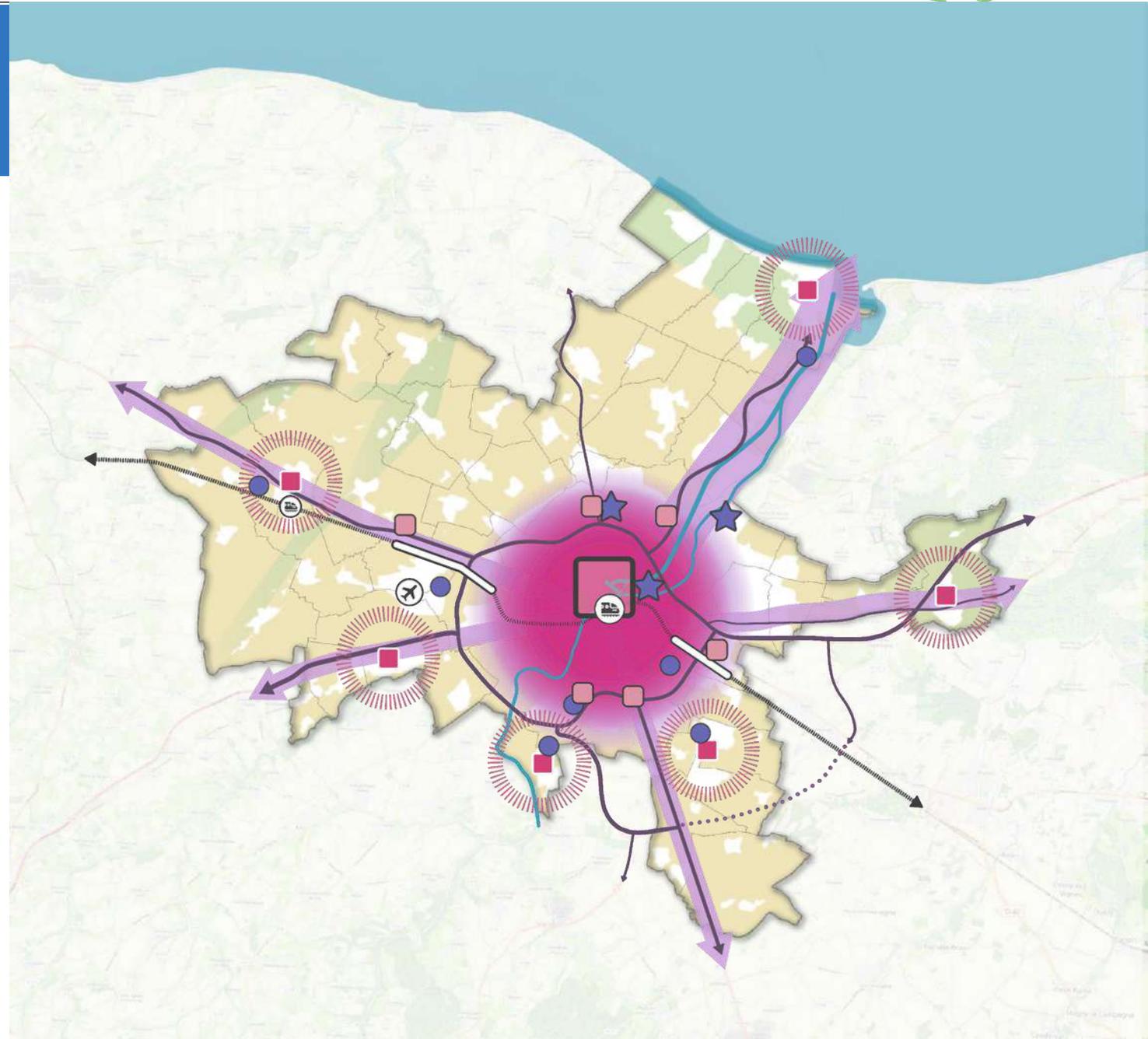
Accompagner les zones d'activités de la basse vallée de l'Orne vers plus de résilience



Grands secteurs de projet (EPOPEA, Caen-Presqu'île et plateau de Colombelles)



S'inscrire dans une logique de relocalisation d'activités et de réindustrialisation du territoire



2. Présentation du PADD Présentation des lignes de forces

Affirmer la place de Caen la mer, comme une métropole à taille humaine ouverte sur le monde

Valoriser le port de Caen-Ouistreham



Valoriser les échanges entre le territoire de Caen la mer, le Royaume-Uni et la Vallée de la Seine (transport passager, fret).

Renforcer les activités logistique et de pêche du port de Caen-Ouistreham



Terminal transmanche (fret et passagers)



Logistique



Port de pêche



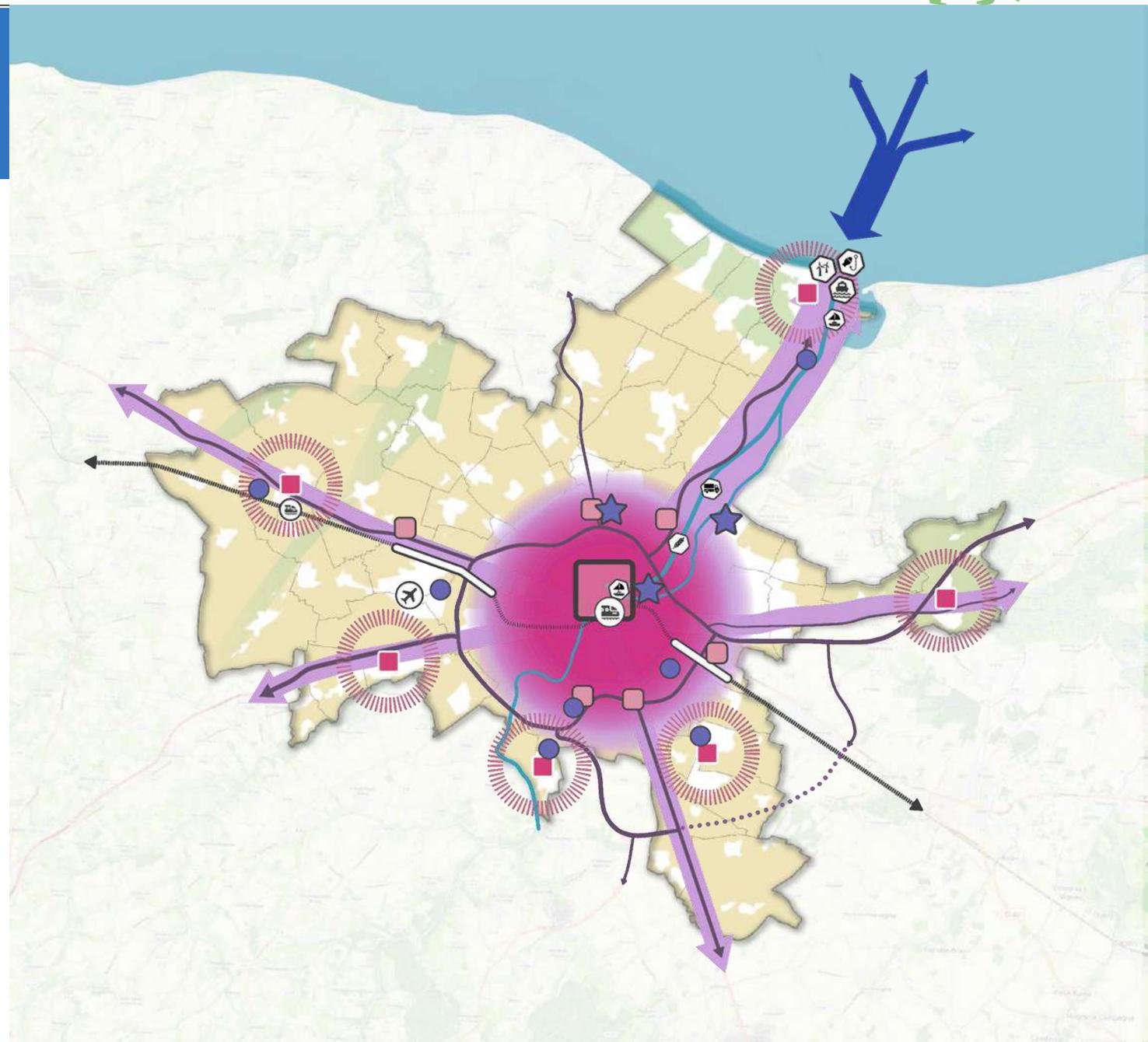
Port de plaisance



Maintenance d'éoliennes offshore



Port agricole



2. Présentation du PADD Présentation des lignes de forces

Affirmer la place de Caen la mer, comme une métropole à taille humaine ouverte sur le monde

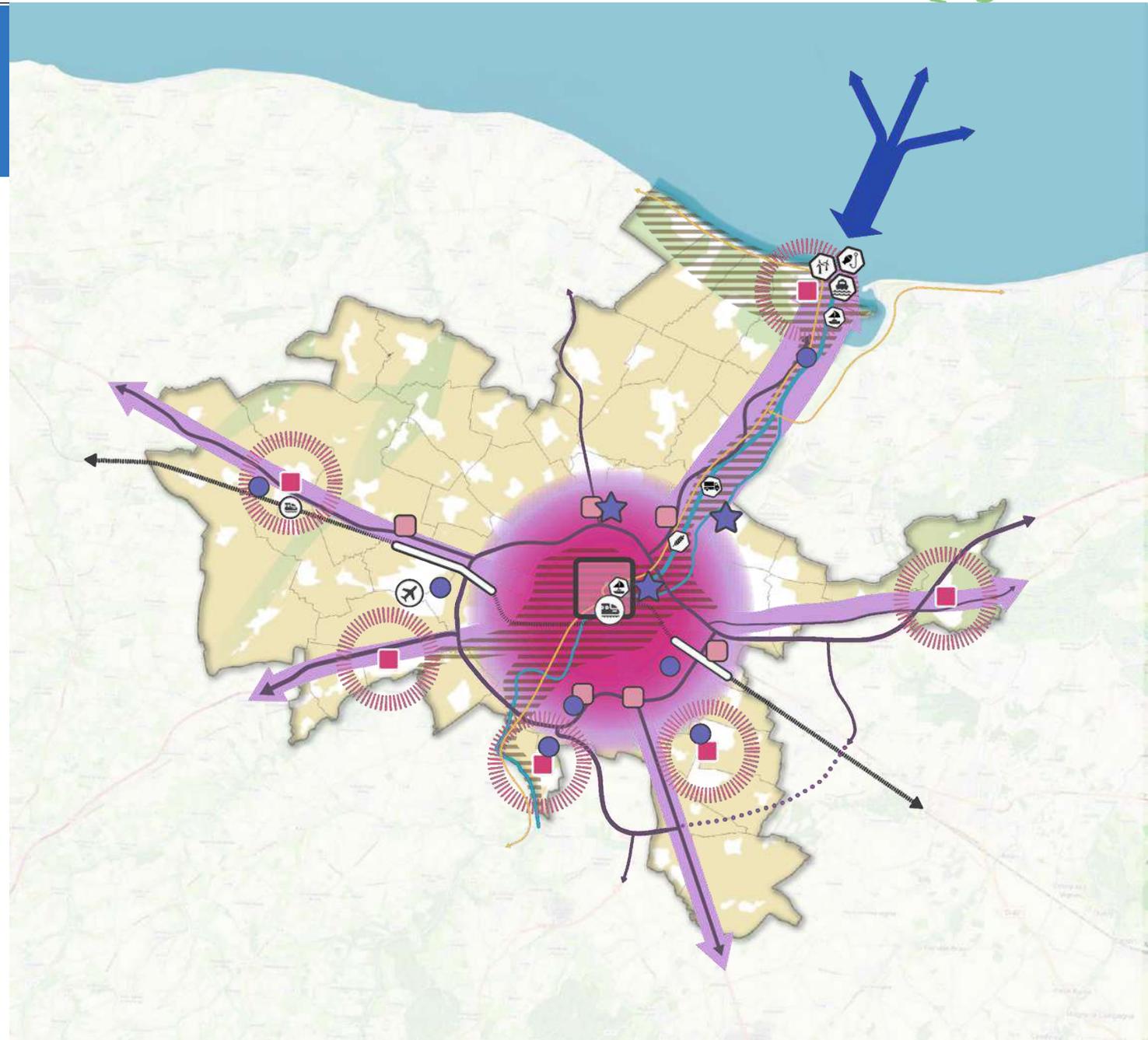
Favoriser un tourisme durable

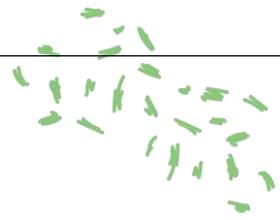


S'appuyer sur la vallée de l'Orne pour mieux connecter le littoral, les campagnes et le cœur urbain dans une logique touristique communautaire

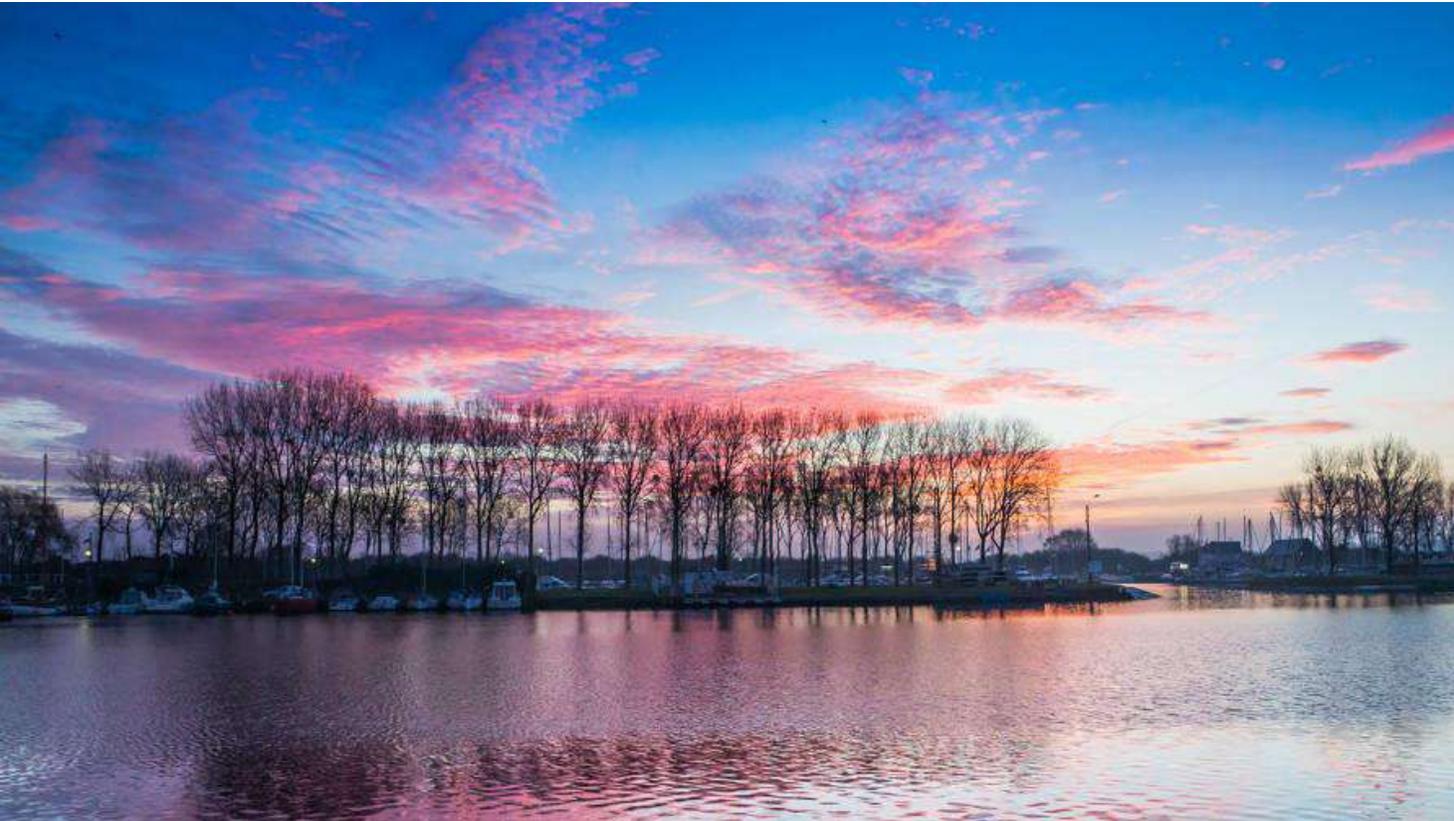


Voies cyclables majeures (Vélo Francette, Vélo Maritime, etc.)





Accélérer la transition environnementale solidaire du territoire



Source - photo.caenlamer-tourisme.fr

- **Affirmer un développement innovant ancré sur les richesses du territoire** (patrimoine, recherche, agriculture, vallée de l'Orne, mer, etc.)
- **Identifier, promouvoir et protéger la qualité des éléments de patrimoine bâti et paysager, constitutifs de l'identité, de l'histoire et des fonctions symboliques du territoire**
- **Accompagner les transitions énergétiques et environnementales en prenant en compte les fragilités de certains publics** (précarité énergétique, dépendance à la voiture, etc.)
- **S'engager dans un développement plus responsable, s'appuyant sur la disponibilité des ressources et le recours aux énergies renouvelables**
- **Affirmer un principe d'aménagement qui s'appuie sur la protection des espaces et la prise en compte des risques et nuisances**

2. Présentation du PADD

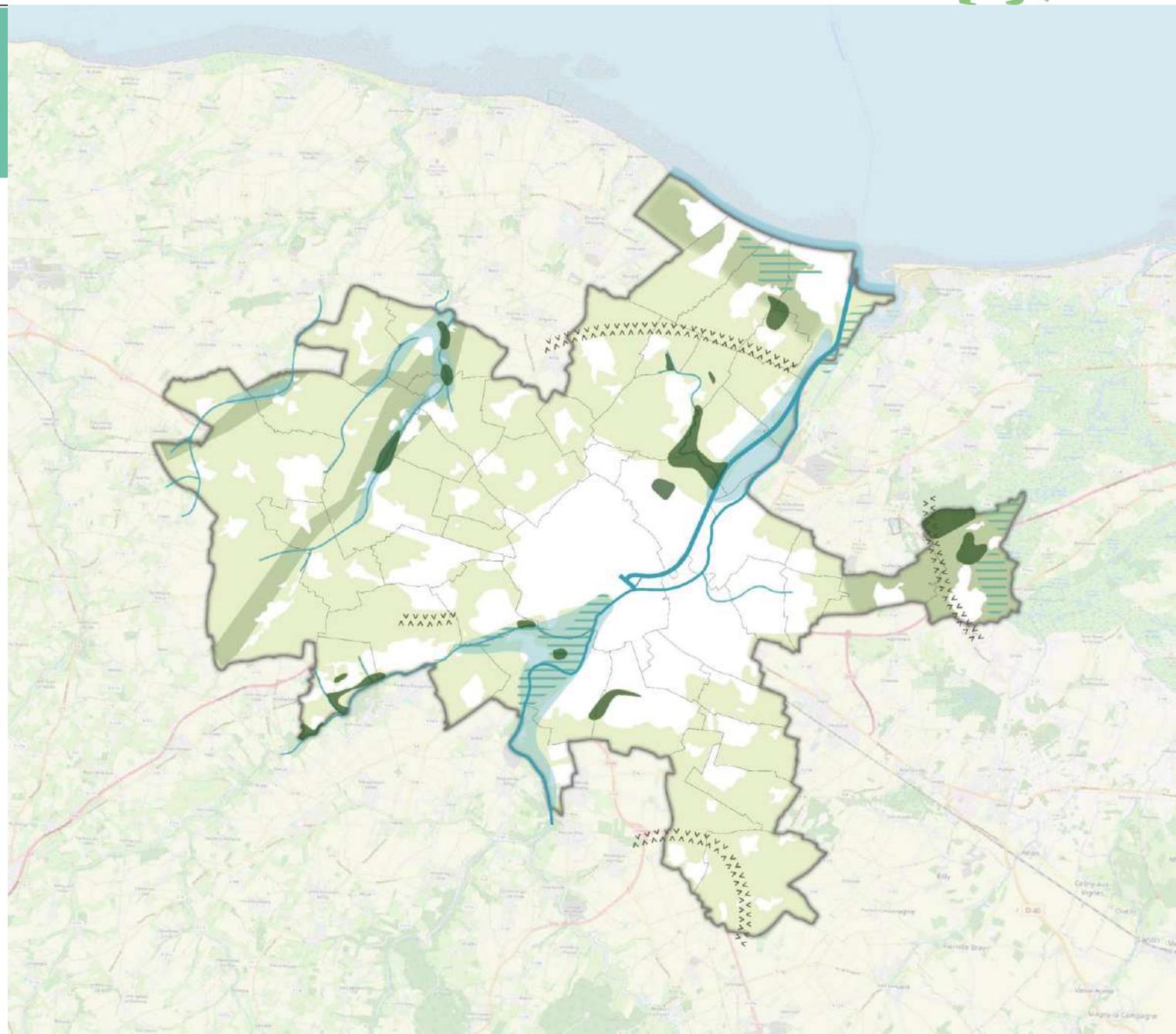
Présentation des lignes de forces



Accélérer la transition environnementale solidaire du territoire

**Principaux éléments et repères
paysagers à préserver :**

-  Plaines, collines mixtes et bocage
-  Plaine ouverte
-  Littoral
-  Principaux cours d'eau et leurs vallées
-  Milieux humides
-  Principaux boisements
-  Lignes de crête



2. Présentation du PADD

Présentation des lignes de forces

Accélérer la transition environnementale solidaire du territoire



Préserver et restaurer les principaux corridors écologiques du territoire, notamment le long des vallées



Reconstituer le corridor écologique de la vallée de l'Orne au niveau du centre urbain

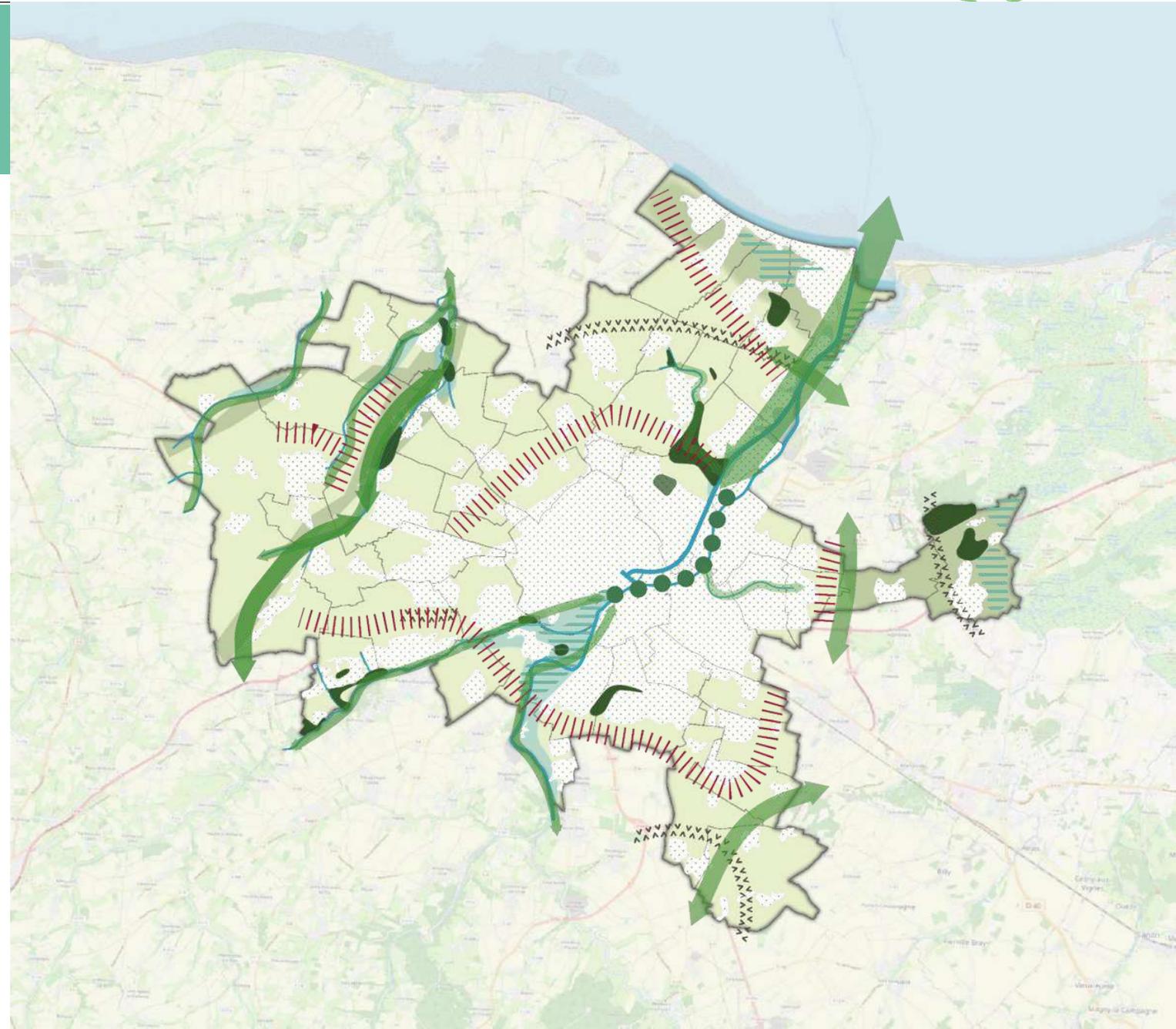


Conserver des coupures naturelles et/ou agricoles entre les espaces urbanisés



Favoriser la biodiversité des espaces urbains en s'appuyant sur les parcs périurbains, le végétal en ville et la dés-imperméabilisation

Porter l'innovation au cœur des pratiques de l'urbanisme, en particulier concernant les formes urbaines produites et le rapport entre espaces bâtis et espaces préservés de l'urbanisation



2. Présentation du PADD

Présentation des lignes de forces

Accélérer la transition
environnementale solidaire du
territoire

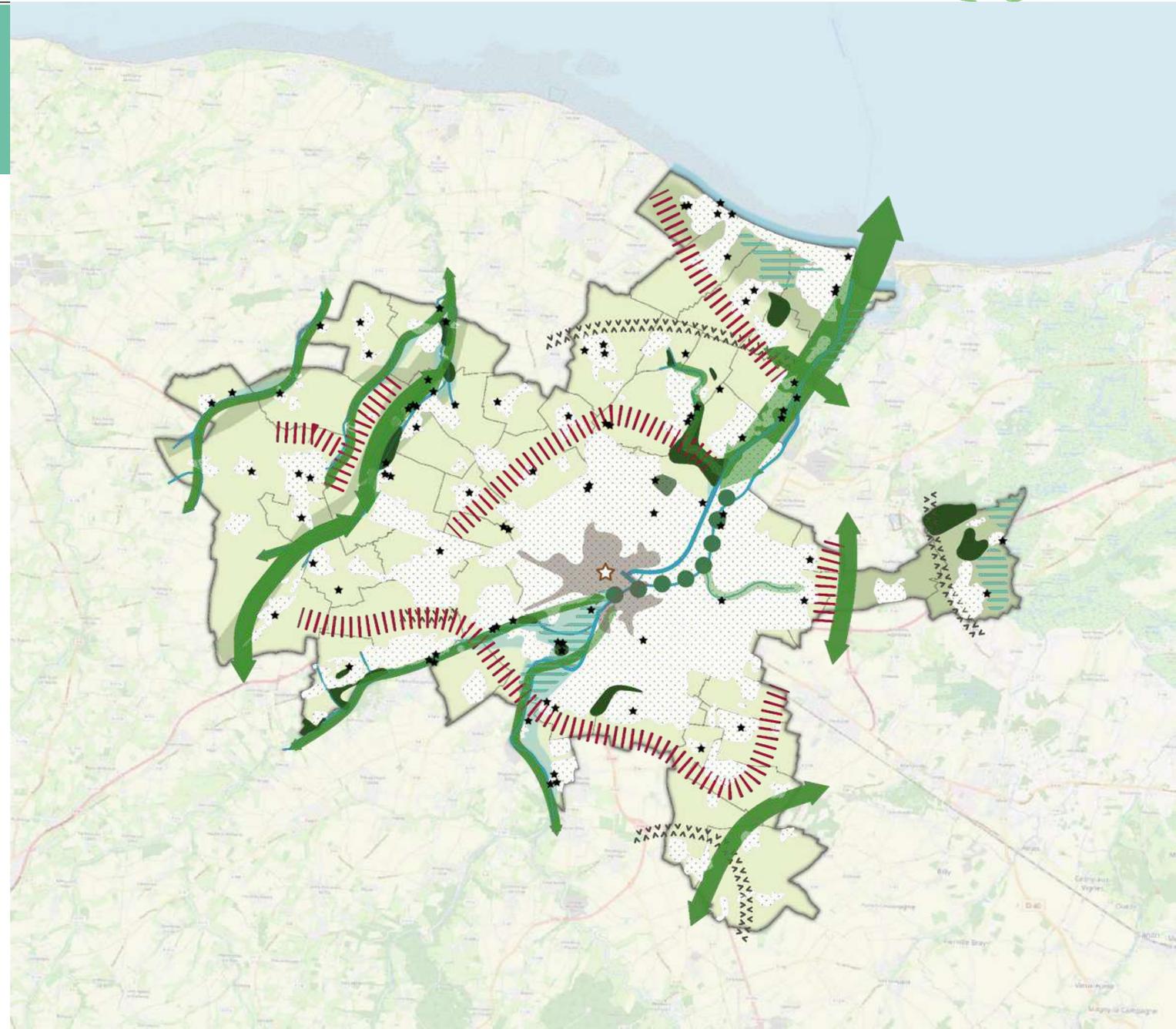
Éléments de patrimoine visibles et marquants du territoire :



Site Patrimonial Remarquable (dont sites classés)



Protéger les sites et monuments inscrits et classés



2. Présentation du PADD

Présentation des lignes de forces

Accélérer la transition environnementale solidaire du territoire



Protéger la ressource en eau



Risques technologiques et miniers à prendre en compte



Prendre en compte le risque inondation dans les secteurs concernés, notamment par le risque d'inondations par submersion marine



Prendre en compte les nuisances sonores des routes et voies ferrées



Sites actuels de production d'énergies renouvelables



Favoriser et encadrer la mise en place de dispositifs de production d'énergies renouvelables diversifiés



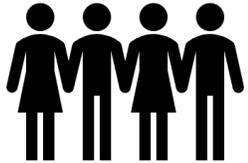
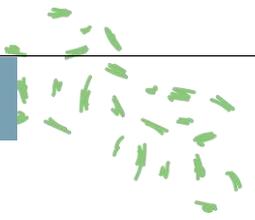


Organiser une réponse qualitative et territorialisée aux besoins en logements pour tous



- Développer une offre nouvelle de logements permettant d'accompagner le développement économique et de favoriser le maintien et le retour des actifs et des familles sur le territoire
- Accompagner l'évolution du parc ancien pour mieux répondre aux enjeux liés à la perte d'autonomie et de lutte contre la précarité énergétique
- S'assurer de la diversification de l'offre afin de fluidifier les parcours résidentiels pour répondre à l'ensemble des besoins en logements

Source - photo.caenlamer-tourisme.fr



Objectif démographique à inscrire dans le PADD :

≈ 290 000 habitants à l'horizon 2040

Soit une augmentation de 18 000 habitants par rapport à 2020 soit environ + 900 habitants / an



Scénario proposé
« 290 000 habitants en 2040 »

Hypothèse

Croissance de la population de
+ 0,34% / an

Pour déterminer les besoins en logement, on divise le nombre de nouveaux habitants par le taux de cohabitation prévu pour 2040 (1,85 // aujourd'hui environ 2)

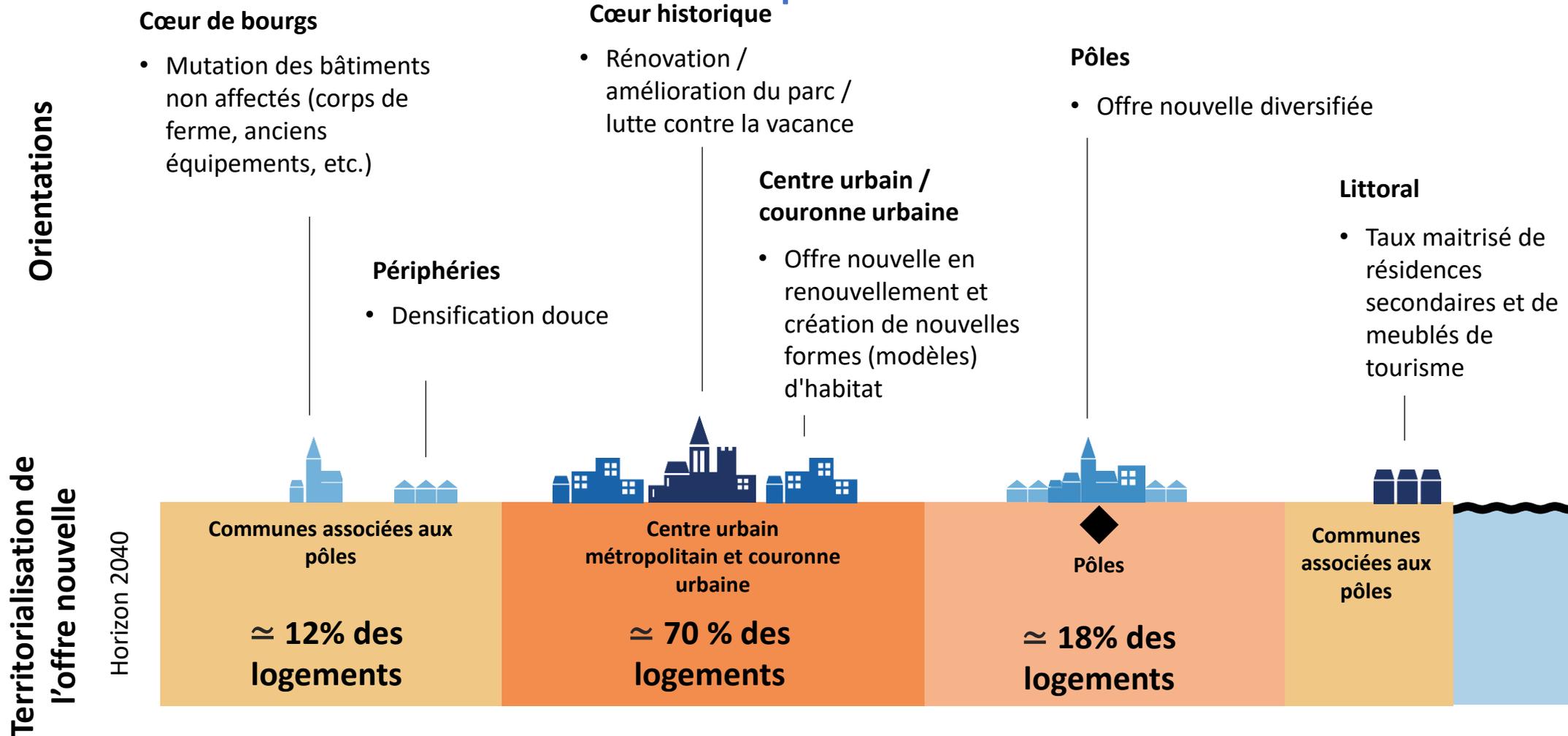
≈ + 1 650 logements / an

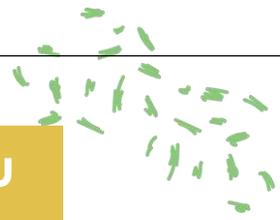


dont 900 pour maintenir la population actuelle

Organiser une réponse qualitative et territorialisée aux besoins en logements pour tous

Accueil de familles, amélioration du parcours résidentiel, offre pour tous les publics et sobriété foncière





Faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire



Source - Caen la mer

- **Développer un réseau de mobilités qui accompagne l'armature territoriale et en favorise le bon fonctionnement**
- **Organiser la transition vers des mobilités décarbonées et multimodales**
- **Organiser un développement urbain favorisant la marche et la pratique du vélo**
- **Réduire l'usage individuel de la voiture par le développement du covoiturage**

2. Présentation du PADD

Présentation des lignes de forces

Faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire



Espaces de vie



Réseau routier structurant



Réseau ferroviaire



Aéroport de Caen-Carpiquet



Gares



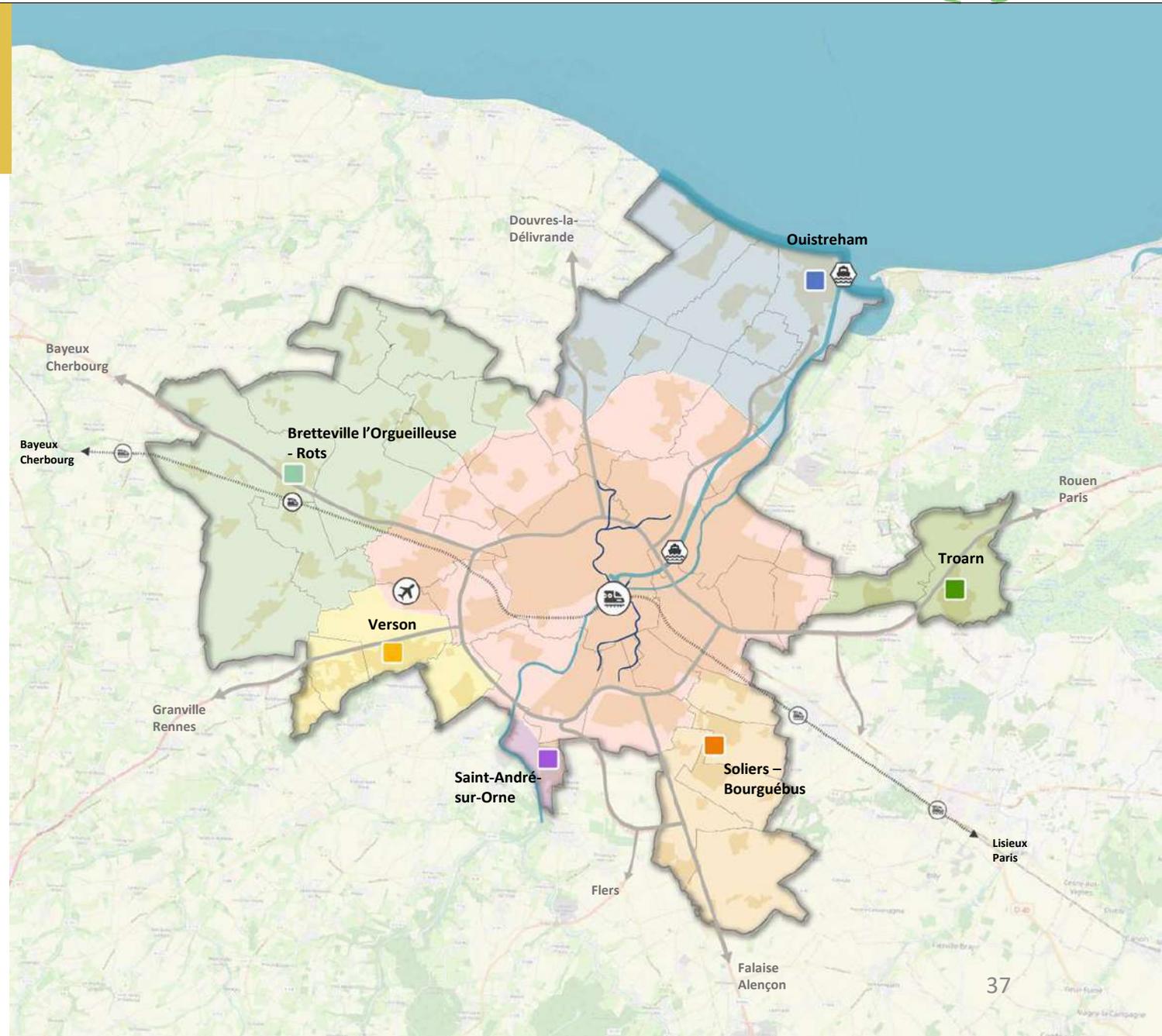
Ports du canal de l'Orne



Réseau de tramway existant



Littoral



2. Présentation du PADD

Présentation des lignes de forces

Faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire

Les proximités



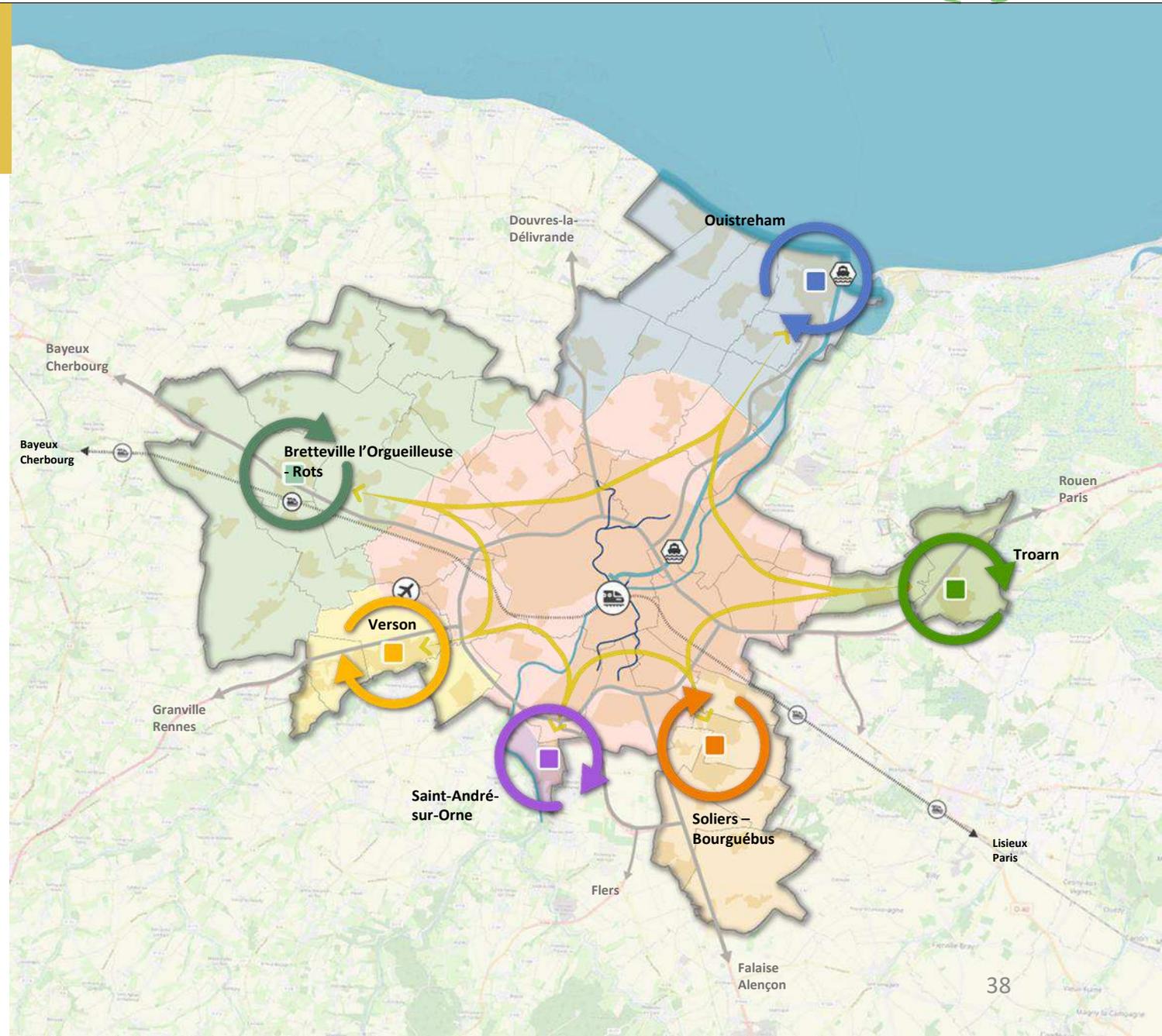
Assurer des dessertes de proximité dans les espaces de vie, en lien avec leur pôle

Favoriser la ville de proximité

Tenir compte des déplacements agricoles



Développer des lignes directes entre les pôles et le réseau structurant de l'agglomération



2. Présentation du PADD

Présentation des lignes de forces

Faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire

Le transport ferroviaire



Renforcer l'usage du train et envisager la création d'un tram-train



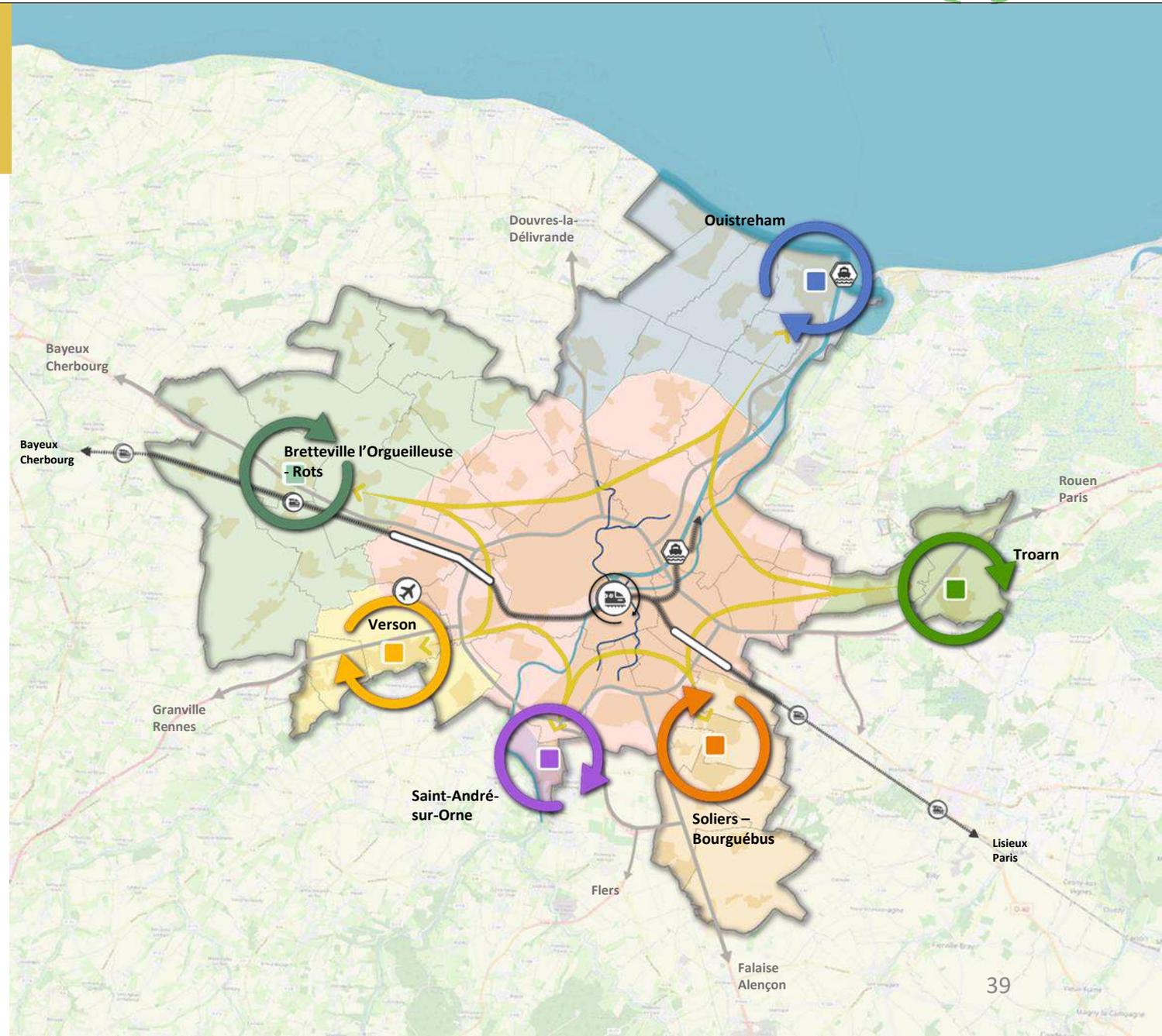
Renforcer le pôle multimodal de la gare



Développer l'activité des gares secondaires existantes (Bretteville-Norrey)



Zones d'implantation préférentielle pour une halte ferroviaire



2. Présentation du PADD

Présentation des lignes de forces

Faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire

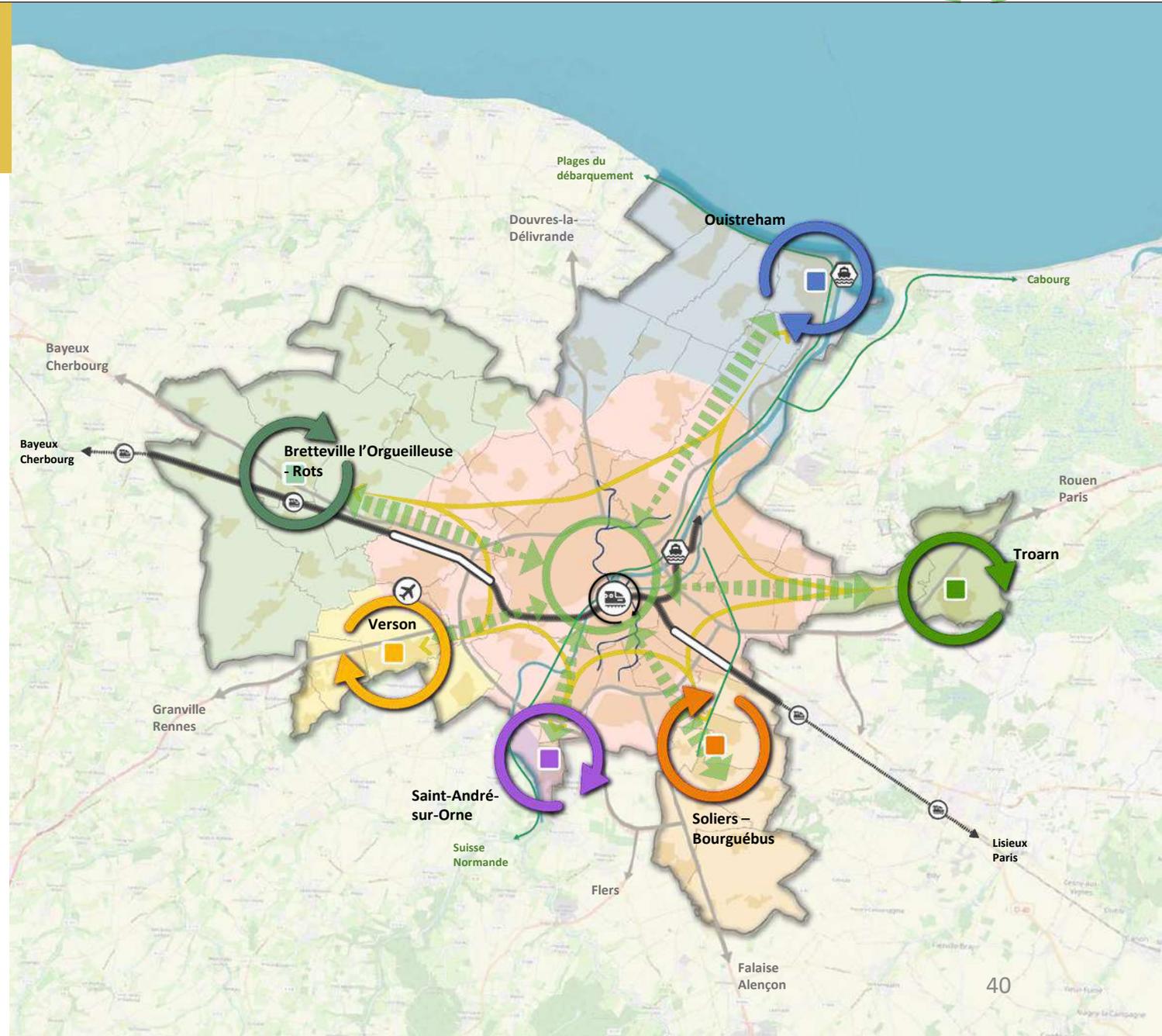
Les circulations cyclables



Poursuivre l'aménagement d'infrastructures cyclables pour mailler le territoire, notamment entre les polarités



Voies cyclables majeures (Vélo Francette, Vélo Maritime, etc.)



2. Présentation du PADD

Présentation des lignes de forces

Faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire

Les transports en commun

Renforcer l'offre de transports en commun structurante

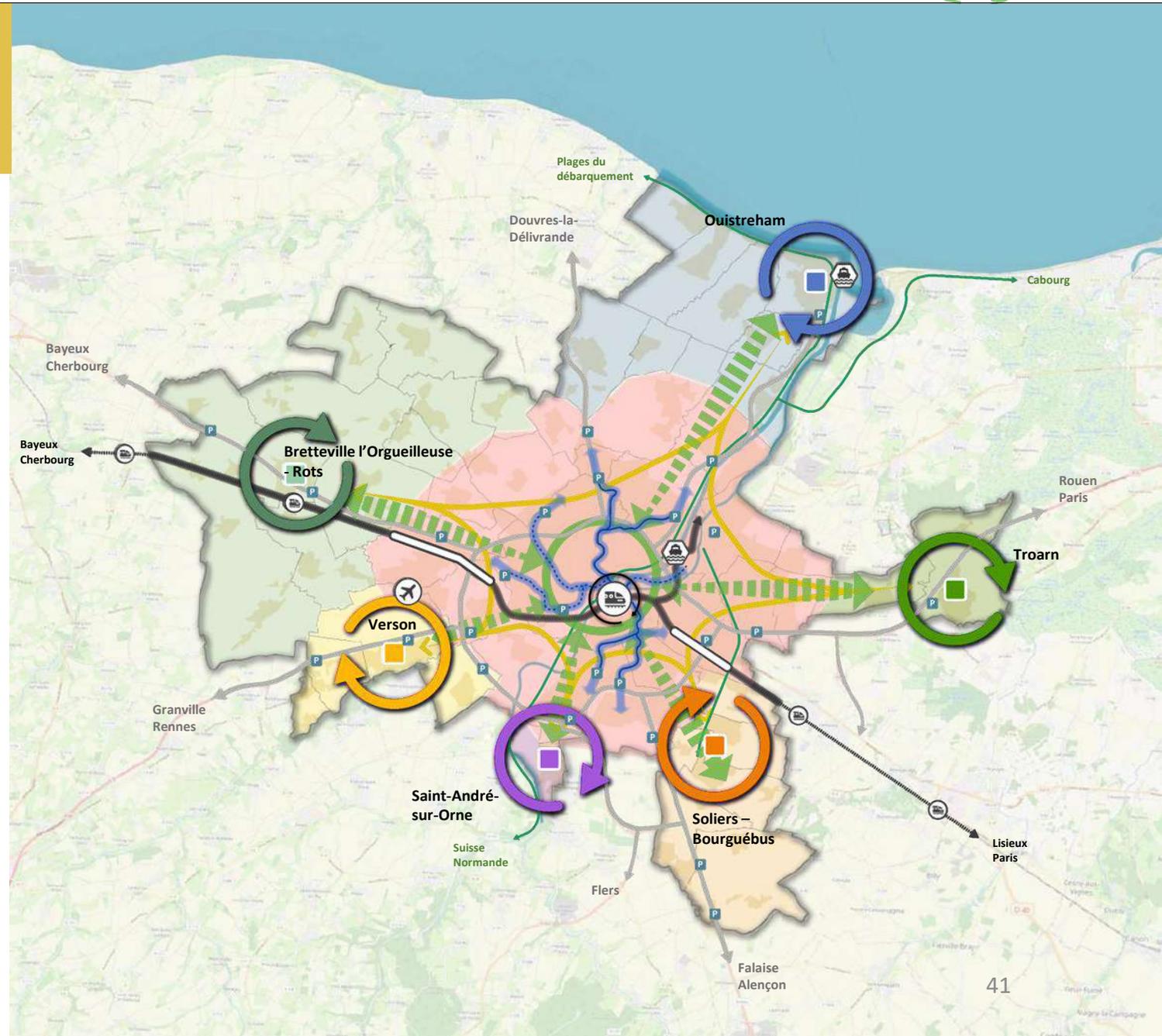
Favoriser la mise en place d'une logistique durable

Réorganiser le stationnement en centre-ville de Caen pour améliorer son accessibilité

Réseau de tramway à venir

Renforcement du réseau de tramway à étudier

Développer un réseau de parkings relais connecté aux transports en commun, et de parkings de covoiturage sur les axes routiers structurants



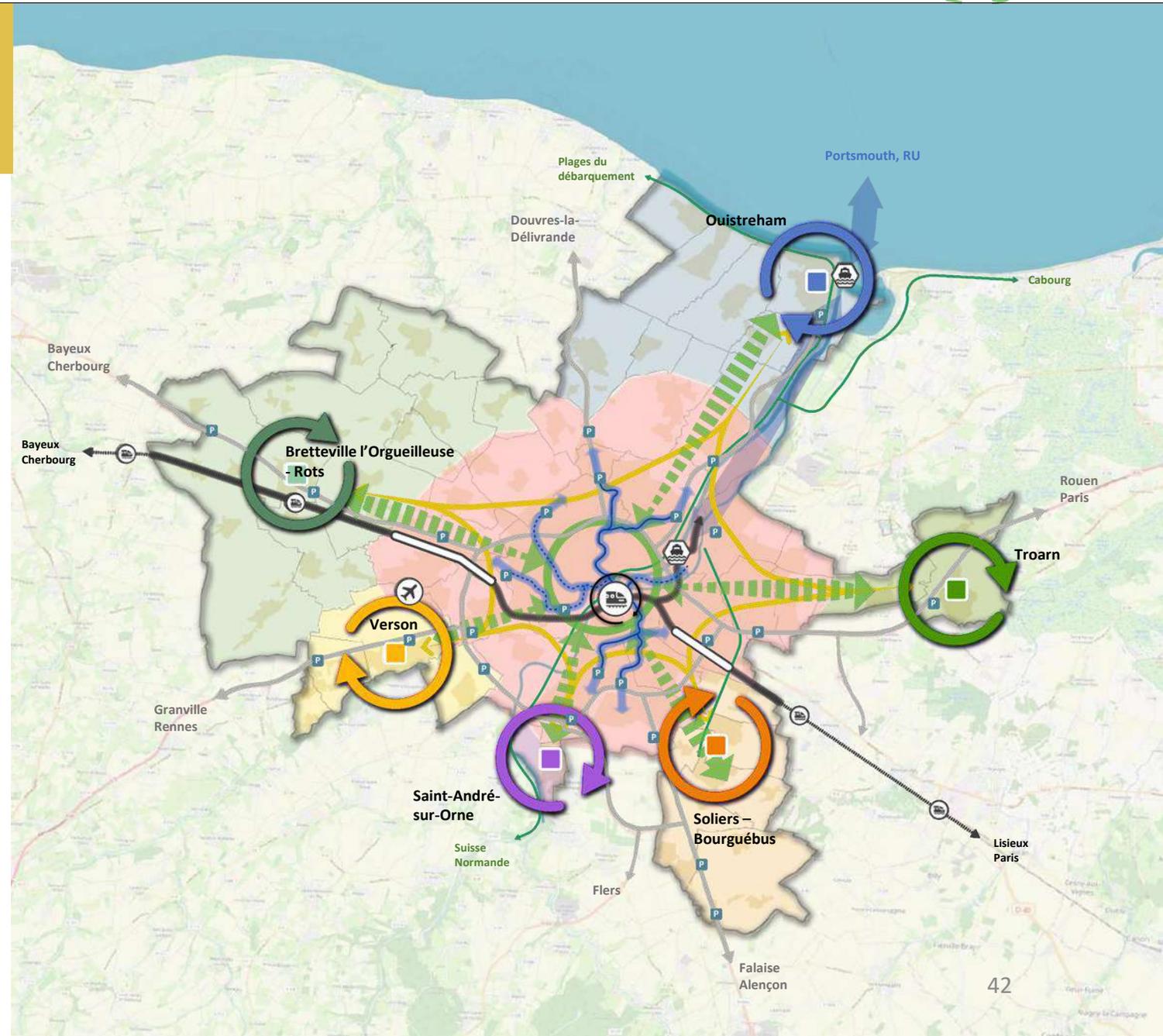
2. Présentation du PADD Présentation des lignes de forces

Faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire

Le transport maritime



Développer le transport maritime autour des ports (Caen, Ouistreham, Blainville-sur-Orne)





3. Synthèse

3. Synthèse

Objectifs 2040 :

- 
290 000 habitants
 + 18 000 habitants
- 
≈ + 1 650 logements / an
- 
Division par deux de la consommation d'espace

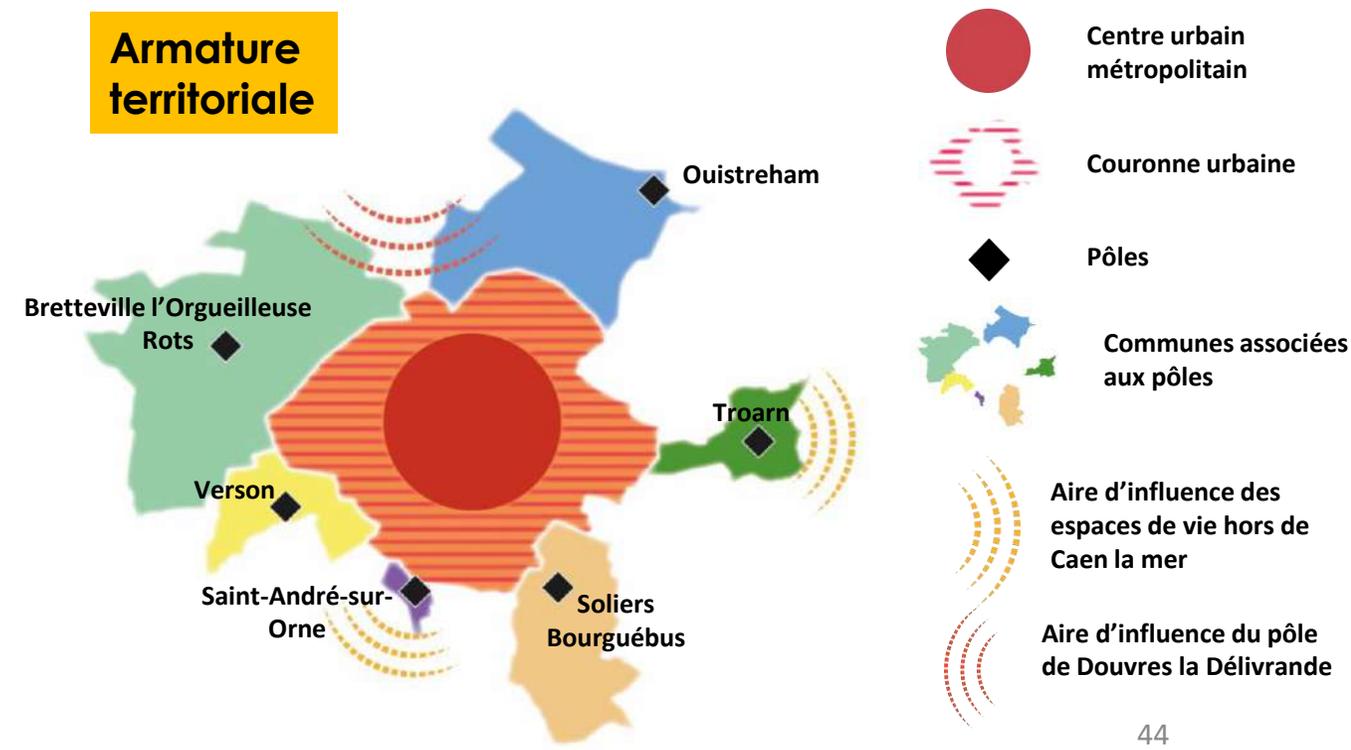
Lignes de forces

- 1 Affirmer la place de Caen la mer, comme une métropole à taille humaine ouverte sur le monde
- 2 Accélérer la transition environnementale solidaire du territoire
- 3 Renforcer l'armature territoriale dans une logique de proximité et une perspective de sobriété foncière
- 4 Organiser une réponse qualitative et territorialisée aux besoins en logements pour tous
- 5 Faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire

Les thématiques des orientations

- 
 BIODIVERSITE ET ESPACES NATURELS
- 
 DEMOGRAPHIE ET HABITAT
- 
 RISQUES, SANTÉ, RESSOURCES ET ENERGIES
- 
 EMPLOIS, ACTIVITES ECONOMIQUES ET AGRICULTURE
- 
 TOURISME ET LOISIRS
- 
 SOBRIETE FONCIERE
- 
 AMENAGEMENT ET FORMES URBAINES
- 
 MOBILITES
- 
 COMMERCES, EQUIPEMENTS ET SERVICES

Armature territoriale





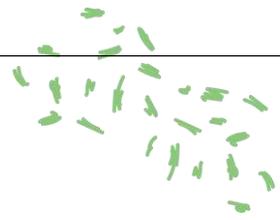
PLUi-HM

Caen la mer

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal
Habitat et Mobilités



Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



La structure du territoire portée par le PADD :



Centre urbain métropolitain

- Caen
- Colombelles
- Hérouville Saint-Clair
- Ifs
- Mondeville



Couronne urbaine

- Authie
- Biéville-Beuville
- Blainville-sur-Orne
- Bretteville-sur-Odon
- Cambes-en-Plaine
- Carpiquet
- Cormelles-le-Royal
- Cuverville
- Démouville
- Epron
- Fleury-sur-Orne
- Giberville
- Louvigny
- Saint-Contest
- Saint-Germain-la-Blanche-Herbe



Communes associées aux pôles

- Bénouville
- Biéville-Beuville (nord)
- Cairon
- Castine-en-Plaine
- Colleville-Montgomery
- Eterville
- Grentheville
- Hermanville-sur-Mer
- Le Castelet
- Le Fresne-Camilly
- Lion-sur-Mer
- Mathieu
- Mouen
- Périers-sur-le-Dan
- Rosel
- Rots (hors commune historique de Rots)
- Saint Aubin d'Arquenay
- Saint-Manvieu-Norrey
- Sannerville
- Thaon
- Thue-et-Mue (hors Bretteville-l'Orgueilleuse)
- Tourville-sur-Odon
- Villons-les-Buissons



Pôles

- Bretteville l'Orgueilleuse (Thue-et-Mue) / Rots (commune historique)
- Bourguébus / Soliers
- Ouistreham
- Saint-André-sur-Orne
- Troarn
- Verson